

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (6)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (7)2. THEMES

- 1° Une conspiration du silence
- 2° B. Paringaux en prison : une première pour ce type de délit
- 3° Le dossier des 41 fûts
 - a) Réponses à sept questions
 - b) Questions à Huguette Bouchardeau
 - c) Questions à Hoffmann-La Roche
- 4° Le dossier des déchets
- 5° Roumazières
- 6° Les modalités, la possibilité du boycott
- 7° Lorsque l'autorité a échoué..
 - a) L'arme du boycott
 - b) Citoyens, associations, journalistes

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Hoffmann-La Roche
 - a) La direction d'Hoffmann-La Roche annonce qu'elle ne s'exprimera plus sur le sujet
 - b) Communiqué le plus complet depuis le début de l'affaire : appel à tous pour rompre le silence ; engagement de reprise des fûts ; renonciation à tout recours contre les sous-contractants de Mannesmann ; compréhension pour le boycott ; reconnaissance des obligations du groupe ; appel au concours des gouvernements et autorités compétentes.
 - c) Le mouvement de boycott
 - d) Le cours de l'action Roche en baisse sensible à la bourse de Bâle
- 2° La piste Münchenhagen
 - a) Scepticisme mais prudence des autorités ouest-allemandes
 - b) Opérations et interrogations sur le dépôt
 - c) La chasse aux trésors
 - d) Déclarations officielles
- 3° Rhône-Poulenc : communiqué très ouvert à propos de Roumazières
- 4° Rome : le contenu de l'acte notarié n'a guère d'intérêt.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Les Echos : Piste sérieuse en RFA. Boycott des produits Hoffmann-La Roche.
2. La Voix du Nord : Nouvelles recherches en RFA . Les représentants d'Hoffmann-La Roche au juge : "Nous ne savons rien"(une).
3. Le Courrier Picard : Des responsables d'Hoffmann-La Roche entendus hier matin par le juge d'instruction.
4. Le Quotidien de Paris : Dioxine, elle pourrait se trouver en RFA.
5. Libération : Enquête dans une décharge allemande.
6. Le Parisien : Une piste allemande pour les déchets de Seveso.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. L'Humanité : La bonne piste en RFA ? (une)
2. Le Nouvel Observateur : Dioxine, comment s'en débarrasser ?
3. Le Figaro : Dioxine de Seveso ; le dossier.
4. L'Alsace : Déc hets toxiques, deux millions de tonnes produites chaque année. Comment s'en débarrasser ?
5. Sud-Ouest : Un silence administratif à Roumazières.
6. Le Matin : Les consommateurs déclarent la guerre à Hoffmann-La Roche. Mais enfin, Monsieur Paringaux, qu'avez-vous fait des 41 fûts ?
7. Le Monde : L'arme du boycottage (une). Une décharge industrielle est passée au crible au nord de Hanovre.

2. THEMES

1° Une conspiration du silence

L'Humanité

Pas de révélations, ~~sur Seveso~~ à Saint-Quentin ou, plus de trois semaines après que le scandale de l'exportation clandestine des déchets de Seveso aient éclaté, la justice française entendait les commanditaires de l'opération. Hier le magistrat instructeur a interrogé — trois heures durant — MM. Futterknecht et von Grafenried, représentants de la direction d'Hoffmann-La-Roche. Mais l'enquête, de ce côté du Rhin, ne semble pas avoir progressé d'un iota.

Alors que les hommes d'affaires suisses, accompagnés par de solides gardes du corps, se sont refusés à tout commentaire à la sortie du cabinet du juge, le procureur Alain Le Gouic a fait part à la presse de sa conviction que les représentants d'Hoffmann-La-Roche, « en amont de la filière, ne savaient pas ce que M. Paringaux avait fait des quarante et un fûts de déchets contenant la dioxine de Seveso ».

Etonnante cependant cette ignorance des principaux protagonistes du scandale. Luigi Noe, chef du bureau chargé de régler le contentieux Seveso en Italie, a été entendu, lui aussi, sans grand profit apparent, par le juge d'instruction Régis Vanhasbrouck, à Paris.

Tout le monde s'acharne, en effet, à faire du silencieux Bernard Paringaux une victime expiatoire et consentante. Et la société Mannesmann (responsable de l'expédition des déchets à l'étranger) n'introduira sans doute aucune fausse note dans cette partition bien apprise, lors de son entrevue ce matin avec le ministre italien de la Protection civile, Loris Fortuna.

2° B. Paringaux en prison : une première pour ce type de délit

Le Nouvel Observateur

Le ministère de l'Environnement a fait des recherches dans les archives : c'est la première fois depuis dix ans qu'un homme se retrouve derrière les barreaux pour un motif de ce genre. B. Paringaux, qui a 66 ans, risque deux ans d'emprisonnement.

3° Le dossier du Figaro sur les 41 fûts

a) Réponses à sept questions :

- Qui sont les parties en présence ?
- Qu'est-ce que la dioxine ?
- Quel est son degré de toxicité ?
- A quoi sert la dioxine ?
- Où sont les déchets ?
- Comment a-t-on pu les perdre ?
- Comment a réagi la France ?

b) Questions à Huguette Bouchardeau

QUESTION. — Vous saviez depuis une semaine que de la dioxine se trouvait à Roumazières et vous ne l'avez pas dit. Pourquoi ? Va-t-on découvrir d'autres dépôts de dioxine ailleurs ?

RÉPONSE. — La décharge de Roumazière-Loubert a, en effet, reçu en 1981 des déchets en provenance de l'usine de Rhône-Poulenc de Pont-de-Claix dont certains contenaient des dioxines. Rhône-Poulenc a rendu publiques, à ma demande, les analyses de ces déchets et précisé qu'il ne s'agissait pas de la même dioxine que celle de Seveso, mais de variétés beaucoup moins toxiques. Ce type de déchets n'a pas été mis en décharge à Roumazières depuis, et en particulier pas en septembre-octobre 1982. Il n'y a donc apparemment aucun lien entre ces déchets et le cas des déchets provenant de Seveso. Plus généralement, les décharges de déchets spéciaux ou les centres de

traitement de déchets industriels en France reçoivent des produits dont la toxicité doit correspondre aux conditions d'élimination correcte de ces déchets. Je m'y emploie, dans le cadre de la législation sur les « installations classées ». Les déchets tels que ceux de l'industrie chimique ne peuvent être éliminés que dans des installations autorisées à cet effet, après une enquête publique comprenant une étude d'impact et une étude des dangers. Bien entendu, les producteurs et les éliminateurs en infraction doivent être sanctionnés sévèrement.

Q. — Vous ne contrôlez pas une partie des deux millions de tonnes de déchets toxiques produits annuellement en France. Qui faut-il incriminer et comment comptez-vous y remédier ?

R. — La plus grosse partie des deux millions de tonnes de déchets industriels spéciaux est contrôlée par l'inspection des installations classées au niveau des usines, et des centres d'élimination soit par l'autosurveillance, soit par les registres d'entrée tenus par les centres.

Sur deux millions de tonnes, environ 800 000 t/an sont incinérés ou traités en

centre collectif, 250 000 t/an mis en décharge, 500 000 t/an traités sur place par les industriels producteurs et 80 000 t/an exportés. La différence représente les déchets moins toxiques produits dans un grand nombre de petites installations, ou encore ceux dont l'élimination ne se fait pas de manière satisfaisante, notamment par mélange avec les ordures ménagères. Ces situations doivent être rétablies en demandant aux producteurs de déchets de prendre leurs responsabilités et en les sanctionnant au besoin.

Q. — Que faut-il faire en matière de réglementation internationale pour que de tels drames ne se reproduisent pas ?

R. — Il existe une réglementation française complète qui repose sur la loi-cadre de 1975 sur les déchets, et sur la loi du 13 juillet 1976 sur les « installations classées », qui nous permet d'autoriser et de contrôler les installations où sont produits ou éliminés des déchets. Cette réglementation doit avant tout être appliquée efficacement si l'on veut éviter chez nous des problèmes tels que celui des déchets d'Hoffmann-La Roche.

Dans le cadre international, existe déjà

une directive européenne, du 31 mars 1978, entrée en vigueur le 22 mars 1980, sur les déchets toxiques et dangereux. Nous appliquons cette directive en particulier pour ce qui est des contrôles de l'élimination des déchets.

La Commission des communautés européennes a récemment proposé au Conseil en début de 1983 une nouvelle directive sur le transport des déchets. Je souhaite que ce problème des déchets soit abordé attentivement au niveau européen et j'insisterai sur ce point au Conseil des ministres de l'Environnement du 16 juin 1983, à Luxembourg.

Sur le fond, les réglementations françaises ou européennes doivent avant tout confirmer et renforcer la responsabilité du producteur du déchet, qui doit s'assurer de la bonne élimination de ses déchets et pouvoir fournir toute justification aux pouvoirs publics et aux autorités judiciaires. C'est parce que, dans l'affaire des fûts d'Hoffmann-La Roche, les responsables ont mis en place une chaîne opaque de sous-traitants multiples, parce qu'ils ont soigneusement entretenu le secret, qu'a été créée la situation insupportable qui émeut l'opinion européenne.

c) Questions à Hoffmann-La Roche

QUESTION. — Vous avez affirmé ou laissé entendre à plusieurs reprises que les déchets n'étaient pas en France, puis ensuite, vous avez été moins affirmatifs. Pouvez-vous dire si les déchets sont effectivement ou non encore en France ?

REPONSE. — Si dans un premier temps, nous avons été plus affirmatifs en ce qui concerne le non-dépôt des fûts en France, c'est que les informations que nous avons reçues à l'automne dernier de la part de Mannesmann Italiana, d'un côté, et des autorités françaises de l'autre, semblaient exclure un dépôt en France. Or, d'après les informations dont nous dispo-

sons aujourd'hui, il s'est avéré que même la Mannesmann Italiana à qui le contrat avait été accordé sur recommandation des autorités italiennes, ne sait pas où se trouve l'endroit de stockage de ces fûts. Parce que Mannesmann, à notre insu, a sous-traité l'exécution du contrat à d'autres firmes avec lesquelles nous n'avons jamais eu le moindre contact. Etant donné que les informations livrées à l'automne par Mannesmann Italiana ne sont pas concluantes sur le lieu de dépôt, il ne nous est dès lors, pas possible d'être affirmatifs, sauf en ce qui concerne l'Italie et la Suisse, qui avaient été, dès le début, expressément exclus dans le contrat.

Q. — Des médecins ouest-allemands ont décidé de boycotter vos produits ; des organisations françaises de consumma-

teurs et d'écologistes lancent un tel mot d'ordre. Craignez-vous les conséquences de ce mouvement ?

R. — Nous prenons ces appels au boycott très au sérieux. Il ne nous est pas possible de chiffrer leur effet et en tout cas, nous espérons que ce ne seront que des mesures passagères car nous sommes convaincus qu'une fois que le public en Allemagne comme en France, aura compris que le groupe Roche n'est pas responsable du secret, ces menaces de boycott vont diminuer et nous sommes certains que la confiance qui a été accordée jusqu'à présent à nos produits, sera pleinement rétablie.

Q. — Reste-t-il encore de la dioxine à Seveso et que va-t-on en faire ? Les dé-

ets seront-ils enfouis dans le même pays et sur le même site que les 41 fûts ?

R. — Il reste à Seveso, à l'heure actuelle, quelques traces seulement de dioxine, à savoir dans la tuyauterie entourant la cuve de réaction qui a été vidée l'été dernier par nos propres soins et dont le contenu avait été versé dans les 41 fûts.

La quantité des résidus de dioxine restant dans ces tuyauteries est évaluée par des experts italiens à quelques grammes au maximum (aucune commune mesure avec les quelque 200 grammes de dioxine qui ont été mis dans les 41 fûts). Pour l'instant, il n'est pas encore décidé quel sera le destin de ces résidus. C'est une décision qui incombe en premier lieu aux autorités italiennes respons. lies

4° Le dossier des déchets

Le Nouvel Observateur

Pour gérer les déchets, en effet, il faut d'abord être en mesure de les contrôler. Les écologistes dénoncent le péril des déchets nucléaires. Et ils n'ont pas tort de dire que tous les problèmes ne sont pas résolus. Mais ils

devraient aussi être reconnaissants à l'industrie nucléaire d'avoir montré la voie en procédant à l'inventaire systématique de ces déchets. En analysant avec précision les dangers qu'ils présentent. En étudiant des méthodes scientifiques de transport et de stockage. Toutes choses dont la pitoyable et rocambolesque aventure des fûts de dioxine de Seveso montre que l'industrie chimique, beaucoup plus ancienne, est encore très loin d'être capable.

En France, la première législation d'ensemble sur les déchets industriels, leur transport et leur stockage date de 1975. Les premiers contrôles sur le terrain, effectués par le ministère de l'Environnement, remontent à 1978. Auparavant, la règle était de se débarrasser de ses ordures à moindres frais. Autrement dit dans la

nature. Ainsi l'usine de colorants d'Ugine-Kuhlmann, à Villettes-Saint-Paul, dans l'Oise, les déversait sur dix hectares de lagunes. Au risque de contaminer la nappe phréatique. C'est arrivé aux Etats-Unis, où l'Etat de New York a été obligé, en 1978, après une longue campagne de protestations, de reloger les habitants du lotissement de Love Canal installés à proximité d'une ancienne décharge chimique.

Que la législation actuelle ne soit pas à l'abri de toute critique, c'est possible. Elle est en tout cas préférable à la politique traditionnelle du secret que s'obstine à poursuivre la société Hoffmann-La Roche. Parce que le secret ne peut qu'entretenir l'ignorance et nourrir la peur. Puisque danger il y a, il est temps d'apprendre à le regarder en face.

L'Alsace

(présentation des grandes lignes du dossier)

5° Roumazières

Sud-Ouest

APRÈS l'inventaire du contenu de la décharge charentaise de Roumazières-Loubert ~~les éditions de l'ouest~~ établi par la commission d'enquête selon des renseignements fournis par le service des mines, l'administration se refuse à tous commentaires sur l'origine de ces 6 000 tonnes de déchets et les clients de l'ACODEC (la société qui gère le dépôt). Selon le service régional des mines de Poitiers, seul l'exploitant ou les utilisateurs eux-mêmes pourront dévoiler le secret.

Notre confrère Jacqueline Denis-Lempereur, journaliste à « Science et vie », a pu cependant nous apporter des précisions à propos de certains de ces déchets.

Ainsi, le HCH (250 tonnes dans la décharge charentaise) est un mélange des différents isomères de l'hexachlorocyclotrexane, un produit de base pour la fabrication d'insecticides. Les braies de distillation d'amines aromatiques (190 tonnes) peuvent contenir du beta-naphtylamine de benzidine, un produit hautement cancérigène chez l'homme (il sert à la fabrication de colorants). Quant au PCB qui souille à 0,1 %

plusieurs dizaines de tonnes de déchets, c'est du polychlorobiphényle qui sert d'isolant électrique il est très polluant et cancérigène.

6° Les modalités, la possibilité du boycott

Le Matin

En France, l'attaque portera sur trois fronts. Celui des consommateurs, invités à boycotter tous les médicaments du groupe vendus sans ordonnance, à commencer par les vitamines et en particulier la Laitocéphine Roche et la Supradine Sauter. Celui des médecins et des professionnels de la santé, auxquels il est demandé de ne plus prescrire les produits Hoffmann-La Roche, dans tous les cas où des médicaments de remplacement existent. Et de citer, à titre d'exemple, le Baxsim Roche, un des produits « leaders » de la firme, qui a de nombreux équivalents sous d'autres marques. Celui, enfin, des agriculteurs, puisque le groupe fabrique aussi des herbicides et des fongicides.

« Cette campagne comporte-t-elle des risques ? Enur-on proscrire la prescription de médicaments qui occupent une place consécrationnelle dans l'éventail thérapeutique ? Nous ne préconisons pas un boycott aveugle et c'est aux médecins de décider, sur ce point, de leur application », explique François Lamy, de l'Union fédérale des consommateurs. La liste est longue des médicaments qui, en France, portent la marque de la filiale française Roche. Et on y trouve un grand nombre de produits « vedettes », comme le Valium, le Librium, le Miltargon — sans compter les vitamines dont les ventes sont portées par la vogue du « minéralien en forme ».

« Certains n'ont pas d'équivalents et il ne faut pas que les types de ces remplacements, notamment un pharmacologue, le professeur Pierre Simon. D'autres ont des équivalents mais s'agit-il de médicaments de deuxième main ? C'est le cas notamment du Laitocéphine, un anti-dépresseur très efficace. Le remplacer alors qu'il s'est avéré parfaitement adapté à un malade pourrait être considéré comme une faute thérapeutique ». Au catalogue de Roche, un généraliste pourra ne relever que très peu de spécialités sans substituts possibles. — Le Laitocéphine, un anti-dépresseur

remarquable, le L-Dopa, utilisé pour le traitement de parkinsonisme, le Kameton, un antibiotique majeur utilisé contre la tuberculose. — Mais même là, il y a des produits que l'on peut aisément remplacer. Alors, pourquoi les supprimer ? Ce qui dans certains cas mène à des abus de tranquillisants ou d'hypnotiques.

Bref, à condition d'être sérieux, même le boycott est possible. Et le professeur Hoffmann-La Roche ne s'en est pas rendu compte. La preuve qu'il mesure bien les enjeux d'une telle opération : des milliers de médecins ont reçu une lettre datée du 11 septembre et signée par le PDG de la filiale française Hayte, Michel de Rexviel.

« Je reste certain, conclut Michel de Rexviel, que la contribution de Roche à la santé publique depuis des décennies prouve en définitive plus lourd que l'omission, aussi compréhensible soit-elle, créée par les circonstances actuelles. — Roche maintenant à votre service, sans aucun préjudice et de l'opinion, le pays peut servir à sa santé le présent et les services rendus à faire pardonner une amputation légère.

(...)

6° Lorsque l'autorité a échoué...

Le Monde.

a) L'arme du boycott

Les autorités nationales, fédérales ou régionales des États en cause, ni l'autorité judiciaire — jusqu'à présent — ni la police — qui a d'autres chats à fouetter — n'ont, pour l'instant, réussi à découvrir les fûts toxiques. Pas plus qu'ils n'ont obtenu des responsables de l'affaire — les d'Hoffmann-La Roche, les transporteurs et leurs sous-traitants — la moindre indication permettant d'en retrouver trace. La multinationale de Bâle renvoie sur l'entreprise avec laquelle elle a passé contrat, Mannesmann, autre multinationale. Mannesmann renvoie sur la Spelidec à qui elle a sous-traité l'affaire pour une belle somme, semble-t-il. Le gérant de la Spelidec, écroué, refuse toujours de parler : trop d'intérêts financiers sont en jeu.

Restent les «écologistes» et ces multiples associations de consommateurs qui ont lancé dans toute l'Europe un mot d'ordre de boycottage des produits Hoffmann-La Roche à partir de ce vendredi

22 avril. Ce sont eux qui ont relancé l'affaire — l'enquête de *Science et Vie* d'avril a été largement inspirée par Greenpeace, toujours à la pointe du combat pour la défense des baleines, des phoques et contre les déchets nucléaires, — et l'on se demande si leurs multiples réseaux ne vont pas réussir là où les pouvoirs publics et l'«autorité» ont échoué.

Écologistes et consommateurs associés, dans un passé récent, ont marqué des points contre les multinationales responsables de nuisances. Ils ont boycotté les produits Shell après la marée noire provoquée par l'*Amoco-Cadiz* il y a cinq ans, et ont même réussi à faire interdire l'injection d'hormone aux veaux de boucherie, après une intense campagne de boycottage de la viande de veau. Vont-ils, cette fois, obliger le puissant groupe chimique Hoffmann-La Roche à céder ?

Il est certes plus difficile de boycotter une production diversifiée (herbicides, fongicides, cosmétiques, colorants, et surtout produits pharmaceutiques) vendue sous des étiquettes multiples correspondant à d'innombrables filiales et sous-filiales, que de passer son chemin devant une station Shell ou de ne pas acheter d'escalopes de veau.

Pour qu'un tel boycottage ait un effet, il y faut le relais des médecins, prescripteurs de médicaments, l'appui des coopératives agricoles, fournisseurs de désherbants et une haute conscience des consommateurs prêts, par exemple, à sacrifier leur confort nocturne — plus de Valium ! Dans tous les pays directement intéressés — Suisse, Italie, France et R.F.A. — les associations

se mobilisent. La société Roche-France, sentant la situation lui échapper, a fait diffuser une lettre auprès de milliers de médecins pour jurer «sur l'honneur» qu'elle ne connaît pas le lieu d'entreposage des fûts. Il est probable que la firme bâloise va porter l'affaire devant la justice pour faire déclarer le boycottage illégal, comme naguère la Shell.

Mais le mouvement est lancé. La conjugaison des pressions économiques et du harcèlement des fouineurs de décharges peut réussir où l'autorité publique a échoué.

b) Citoyens, associations, journalistes...

... Du côté des responsables, la loi du silence est toujours aussi rigoureusement respectée,)

Les uns ni les autres n'ont parlé. L'impuissance des autorités reste totale.

Aussi compte-t-on sur des informations de simples citoyens, d'associations de défense de la nature et de protection des consommateurs, ou de journalistes pour découvrir le lieu du dépôt. C'est par cette filière que la police d'Allemagne fédérale a appris que la dioxine pourrait se trouver enfouie dans la décharge de Munchenhagen, en Basse-Saxe, au nord de Hanovre.

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Hoffmann-La Roche

- a) La direction d'Hoffmann-La Roche annonce qu'elle ne s'exprimera plus sur le sujet.

Associated Press, Bâle, 15 h. 52, 15 h. 53

Jusqu'à nouvel avis, la direction du groupe chimique bâlois Hoffmann-La Roche ne s'exprimera plus publiquement au sujet de la dioxine", a annoncé vendredi M. Hansjoerg Renk porte-parole de la firme. "Tout ce qui devait être dit a été dit". Selon M. Renk, la balle est maintenant dans le camp des autorités et de Mannesmann.

En dépit du boycottage lancé dans plusieurs pays contre les produits pharmaceutiques Hoffmann-La Roche, H. Renk s'est déclaré convaincu que l'entreprise bâloise, lorsque sa bonne volonté sera confirmée, retrouvera vite la confiance du public. Mais le porte-parole a aussi fait remarquer que le boycottage pourrait avoir des conséquences néfastes, puisque des médicaments en sont la cible.

L'unité de Seveso ne s'occupait pas de la production de produits pharmaceutiques, principale activité du groupe, a fait remarquer M. Renk. De plus, Hoffmann-La Roche a tout fait pour réparer les dégâts commis après l'accident de Seveso. "N'est-il pas malheureux", a encore ajouté M. Renk "que l'on s'en prenne à notre entreprise après que la dernière phase de la décontamination des lieux eut été effectuée" ?

Dans ce contexte, M. Renk a mis en doute le sérieux du boycottage. Cependant, tout en affirmant sa volonté de disculper la firme chimique, le porte-parole a bien souligné que la priorité actuelle était de retrouver les 41 fûts disparus. "Ensuite", a-t-il conclu, "lorsque notre rôle dans cette affaire sera entièrement éclairci, le public nous manifesterà à nouveau sa pleine confiance".

- b) Communiqué le plus complet depuis le début de l'affaire :

appel à tous pour rompre le silence ; engagement de reprise des fûts ; compréhension pour le boycott ; reconnaissance des obligations du groupe ; appel au concours des gouvernements et autorités compétentes...

AFP, Bâle, 18 h. 28, 19 h. 23, 19 h. 27

- LE GROUPE PHARMACEUTIQUE SUISSE HOFFMANN-LA ROCHE S'EST DECLARE VENDREDI PRET A REPRENDRE EN CHARGE LES 41 FUTS DE DECHETS DE DIOXINE DE SEVESO "DISPARUS" S'ILS ONT ETE ILLEGALEMENT STOCKES, ET A APPELE TOUTE PERSONNE DISPOSANT D'INFORMATION SUR LEUR LOCALISATION A "ROMPRE LE SILENCE".

DANS UN COMMUNIQUE PUBLIE A BALE, HOFFMANN-LA ROCHE DECLARE ETRE PRET, SI CES FUTS N'ONT PAS ETE "STOCKES DANS UNE DECHARGE CONTROLÉE CONFORMEMENT AUX AUTORISATIONS REQUISES", A "PRENDRE LES MESURES NECESSAIRES, ET A ASSURER LES FRAIS" D'UN STOCKAGE DANS "UNE DECHARGE OFFICIELLE", OU A EN ASSURER "LA DESTRUCTION DANS UNE INSTALLATION D'INCINERATION AGREEE"

LE GROUPE S'ETAIT JUSQU'A PRESENT SURTOUT BORNE A REAFFIRMER NE PAS SAVOIR OU AVAIT ETE TRANSPORTEE LA DIOXINE QU'ELLE AVAIT CONFIEE LE 10 SEPTEMBRE DERNIER A LA FILIALE ITALIENNE DU GROUPE OUEST-ALLEMAND MANNESMANN CHARGE DE L'ENTREPOSAGE FINAL.

HOFFMANN-LA ROCHE A EGALEMENT LANCE UN APPEL DEMANDANT A "TOUTE PERSONNE POUVANT DONNER UNE INDICATION SUR LE LIEU DE L'ENTREPOSAGE" DE "ROMPRE LE SILENCE ET D'INFORMER LES AUTORITES".

SI "CE SILENCE EST DICTE PAR LA CRAINTE DES CONSEQUENCES FINANCIERES OU DE DOMMAGES ET INTERETS, NOUS DECLARONS EXPRESSEMENT RENONCER A DE TELS RECOURS CONTRE LES SOUS CONTRACTANTS DE MANNESMANN ITALIANA", POURSUIT LE COMMUNIQUE.

EN REVANCHE, HOFFMANN-LA ROCHE INDIQUE "SE RESERVER TOUTEFOIS LE DROIT D'EXERCER TOUT RECOURS UTILE ENVERS MANNESMANN POUR NON-ACCOMPLISSEMENT DE SES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES".

"COMPRENDRE L'INGUIETUDE DE LA POPULATION" ET ETRE "CONSCIENT" DE SES "OBLIGATIONS", DECLARANT ETRE DECIDE A "TOUT FAIRE" POUR ASSURER UNE "ELIMINATION CONFORME DE CES RESIDUS", LA FIRME SOULIGNE CEPENDANT QUE CELA "SUPPOSE LE CONCOURS DES GOUVERNEMENTS ET AUTORITES COMPETENTES".

c) Le mouvement de boycott

AFP, Bâle, 19 h. 46

LA PLUS GRANDE PHARMACIE DE SUISSE, "AM BELLEVUE" (ZURICH), A AFFICHE SUR SES VITRINES QU'ELLE RECOMMANDE A SES CLIENTS DE NE PLUS ACHETER DES PRODUITS ROCHE.

LES TROIS ASSOCIATIONS SUISSES DE CONSOMMATEURS, TOUT EN APPROUVANT LE MOUVEMENT DE PRESSION EXERCE SUR HOFFMANN-LA ROCHE, NE SE SONT PAS ENCORE ASSOCIEES A L'APPEL AU BOYCOTTAGE LANCE PAR LE BUREAU EUROPEEN DES UNIONS DE CONSOMMATEURS.

d) Le cours de l'action Roche en baisse sensible à la bourse de Bâle

AFP, Bâle, 19 h. 46

LES APPELS AU BOYCOTTAGE DES PRODUITS DU GROUPE PHARMACEUTIQUE SUISSE HOFFMANN-LA ROCHE, JUGE RESPONSABLE PAR DES ORGANISATIONS EUROPEENNES DE CONSOMMATEURS DE LA "DISPARITION" DES DECHETS TOXIQUES DE SEVESO, ONT EU DES EFFETS NEGATIFS SUR LE COURS DE L'ACTION ROCHE, QUI A FINI LA SEMAINE EN SENSIBLE BAISSSE A LA BOURSE DE BALE.

2° La piste Münchenhagen

a) Scepticisme mais prudence des autorités ouest-allemandes

ACP, Paris, 0 h. 24

M. Birnt Wolbeck, responsable de la gestion des déchets au sein du gouvernement ouest-allemand se dit "sceptique" quant à un éventuel stockage des fûts contenant de la dioxine en provenance de Séveso dans le dépôt de Münchenhagen, près d'Hanovre.

Interrogé jeudi soir par Radio Monte Carlo, M. Wolbeck a précisé que "des recherches et des analyses" étaient en cours mais qu'il ne détenait pas d'information confirmant que ce dépôt agréé "ait hébergé par le passé de la dioxine du type de celle de Séveso". "Comme dans cette affaire, rien n'est en règle, il serait imprudent d'exclure toute hypothèse", a-t-il cependant ajouté.

M. Wolbeck a par ailleurs annoncé au micro de "RMC" qu'une lettre de M. Paringaud adressée à la "Mannesman Italiana" confirme le 4 novembre 1982 que "l'opération s'est bien déroulée". "On peut imaginer, dit-il, que ce document mettait un point final à l'acheminement des 41 fûts de dioxine". Enfin, selon le responsable allemand, très peu de personnes sauraient où se trouvent les déchets. M. Paringaud en ferait partie.

b) Opérations et interrogations sur le dépôt

AFP, Verden, 11 h. 25, 11 h. 28

- LES OPERATIONS DE DETERREMENT DES FUTS SUSPECTS, QUI POURRAIENT CONTENIR DE LA DIOXINE DE SEVESO, ONT COMMENCE VENDREDI MATIN AU DEPOT DE DECHETS DE MUENCHEHAGEN (BASSE-SAXE). LES DECHETS SONT ENFOUIS SOUS HUIT A DIX METRES DE TERRE.

LES FUTS SUSPECTS ONT ETE ENTERRES DEBUT MARS SOUS LA DENOMINATION DE "TERRE MELANGEE A DES DECHETS HUILEUX", A-T-ON APPRIS DE SOURCE OFFICIELLE. ILS PORTAIENT UNE ETIQUETTE ETRANGERE ET AVAIENT ETE AMENES SUR UN CAMION NEERLANDAIS. LES DECHETS ONT PU, AJOUTE-T-ON, ETRE LIVRES AVEC DE FAUX DOCUMENTS.

LE DEBUT DES OPERATIONS DE DETERREMENT A ETE ANNONCE PAR M. RAINER POPGEN, L'UN DES PROCUREURS DE VERDEN (AU NORD-OUEST DE HANDVRE), CHARGE DE L'AFFAIRE. D'IMPORTANTES MESURES DE SECURITE ONT ETE PRISES SUR PLACE.

LES FOUILLES SONT EFFECTUEES PAR UNE FIRME SPECIALISEE OUEST-ALLEMANDE SUR PLUSIEURS CENTAINES DE M2 DU DEPOT AGREE, DONT LA SUPERFICIE TOTALE EST DE 55.000 M2.

M. HANS ALBRECHT, MINISTRE-PRESIDENT DU LAND DE BASSE-SAXE, A DECLARE VENDREDI QU'IL FAUDRAIT "DES SEMAINES" POUR ETRE CERTAIN QUE LES DECHETS TOXIQUES DE SEVESO ONT REELLEMENT ETE ENTERRE A MUENCHEHAGEN. "EN CAS DE STOCKAGE ILLEGAL, A-T-IL AJOUTE, LES RESPONSABLES SERONT POURSUIVIS CONFORMEMENT A TOUTE LA RIGUEUR DE LA LOI".

- LES CONTROLES SONT EFFECTUES DE FACON SPORADIQUE A L'ENTREE DU DEPOT DE MUENCHEHAGEN QUI RECOIT QUOTIDIENNEMENT 240 TONNES DE DETRITUS EN PROVENANCE DE L'ETRANGER ET DE LA RFA.

UN PORTE-PAROLE DE LA FIRME QUI GERE LE DEPOT AVAIT "EXCLU DE MANIERE ABSOLUE" JEUDI SOIR, QUE LA DIOXINE DE SEVESO PUISSE SE TROUVER A MUENCHEHAGEN.

UN HAUT FONCTIONNAIRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE BASSE-SAXE A CONFIRME VENDREDI QUE LES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DES FUTS APPARAISSENT "SUFFISAMMENT IMPORTANTES" POUR OUVRIR UNE ENQUETE.

LE KOELNER STADT-ANZEIGER (JOURNAL INDEPENDANT) ESTIME VENDREDI QUE L'AFFAIRE A UN "COTE POSITIF": "LES HOMMES POLITIQUES NE FONT PAS QUE PARLER, MAIS SE DECIDENT A RENFORCER LA LEGISLATION".

LE MINISTRE FEDERAL DE L'INTERIEUR, M. FRIEDRICH ZIMMERMANN, VIENT DE PRESENTER UN PROJET DE LOI POUR ETABLIR DES CONDITIONS PLUS STRICTES A L'AUTORISATION DU TRANSIT ET DE L'EXPORTATION DE DECHETS TOXIQUES.

"LES VERITABLES PROBLEMES COMMENCERONT SI ON TROUVE REELLEMENT DE LA DIOXINE DE SEVESO A MUENCHEHAGEN", SOULIGNE LE STUTTGARTER ZEITUNG (LIBERAL). EN EFFET, L'INCINERATION DES DECHETS TOXIQUES N'EST PLUS POSSIBLE CAR ILS SONT MELANGES A D'AUTRES PRODUITS. "IL EST DONC POSSIBLE, CONCLUT LE QUOTIDIEN DE STUTTGART, QUE LES FUTS SOIENT ENFOUIS AU MEME ENDROIT OU ILS ONT ETE DETERRES".

c) La chasse au trésor

AFP, Münchenhagen, 14 h. 55

- UNE IMPORTANTE CONCENTRATION DE METAL A ETE DETECTEE VENDREDI EN DEBUT D'APRES-MIDI DANS LE DEPOT DE DECHETS DE MUENCHEHAGEN (PRES DE HANOVRE) A L'ENDROIT OU POURRAIENT SE TROUVER DES FUTS CONTENANT DE LA DIOXINE DE SEVESO, A DECLARE L'INGENIEUR DES EAUX M. BERN-LANGE CHARGE DE LA SUPERVISION DES OPERATIONS DE DETERREMENT.

IL EST IMPOSSIBLE, DANS L'ETAT ACTUEL DES RECHERCHES, DE DIRE S'IL S'AGIT OU NON DE FUTS, ET ENCORE MOINS S'ILS CONTIENNENT DE LA DIOXINE DE SEVESO, A-T-IL AJOUTE.

IL S'AGIT MAINTENANT DE DEGAGER CES OBJETS METALLIQUES POUR EN DETERMINER LA NATURE EXACTE

AFP, Münchenhagen, 23 h. 2 1, 23 h. 22

- LES AUTORITES OUEST-ALLEMANDES DEVAIENT POURSUIVRE SAMEDI LEURS RECHERCHES DE LA DIOXINE DE SEVESO SUR LE DEPOT DE MUENCHEHAGEN, PRES DE HANOVRE, APRES UNE PREMIERE JOURNEE DE FOUILLES VENDREDI QUI N'A PAS PERMIS D'ETAYER LES SOUPCONS INITIAUX.

UN INFORMATEUR ANONYME AVAIT COMMUNIQUE AU PARQUET DE VERDEN, COMPETENT DANS CETTE AFFAIRE, DES INDICATIONS JUGEES "SUFFISANTES" POUR ENTRAINER JEUDI LA FERMETURE DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DECHETS INDUSTRIELS, ACCEDES PAR LE GOUVERNEMENT.

UNE EQUIPE DE LA PROTECTION CIVILE DE BASSE-SAXE A EXHUME VENDREDI SOIR TROIS FUTS SUR LE LOTISSEMENT DESIGNÉ COMME SUSPECT PAR L'INFORMATEUR.

LES TROIS BARILS METALLIQUES EXHUMES ONT TOUTEFOIS ETE FORMELLEMENT MIS HORS DE CAUSE PAR LES ENQUETEURS. IL S'AGISSAIT DE VIEUX FUTS, VIDES DE TOUTE SUBSTANCE DANGEREUSE, LEGALEMENT ENTREPOSES SUR LA DECHARGE.

LES HOMMES DE LA PROTECTION CIVILE, VETUS DE COMBINAISONS DE PROTECTION INTEGRALES, DEVAIENT REPRENDRE LEUR TRAVAIL DES SAMEDI MATIN. ILS RECHERCHENT DEORMAIS 15 AUTRES FUTS QUI POURRAIENT CORRESPONDRE A LA DESCRIPTION FOURNIE PAR L'INFORMATEUR.

d) Déclarations officielles

AFP, Münchenhagen, 18 h. 16

A BONN, LE PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT, M. DIETHER STOLZE, A INDIQUE QU'IL N'EXISTAIT TOUJOURS PAS D'INDICES CONCRETS QUE LES 41 FUTS CONTENANT LA DIOXINE HAUTEMENT TOXIQUE DE SEVESO SOIENT STOCKES EN BASSE-SAXE.

DE SON COTE, UN PORTE-PAROLE DU MINISTERE DE L'INTERIEUR A CONFIRME QUE LES AUTORITES DE BASSE-SAXE VOULAIENT ALLER JUSQU'AU BOUT DE L'AFFAIRE POUR ETABLIR SI "LES DECHETS TOXIQUES DE SEVESO SE TROUVAIENT ENFOUIS A MUENCHEHAGEN".

3° Rhône-Poulenc : communiqué très ouvert à propos de Roumazières

AFP, Paris, 18 h. 55

LA SOCIETE RHONE-POULENC S'EST DECLAREE VENDREDI, DANS UN COMMUNIQUE, PRETE A APPORTER SON CONCOURS AUX AUTORITES RESPONSABLES DE LA DECHARGE DE ROUMAZIERES (CHARENTE) POUR, DIT-ELLE, "ASSURER LES MEILLEURES GARANTIES DE SECURITE DU STOCKAGE EXISTANT".

RHONE-POULENC SE-PROPOSE NOTAMMENT "AFIN D'INSTITUER UNE SURVEILLANCE RIGOUREUSE" D'ANALYSER "IMMEDIATEMENT" LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES AU VOISINAGE DE LA DECHARGE INDUSTRIELLE DANS LAQUELLE ELLE A RECENTEMENT RECONNU AVOIR ENTREPOSE 850 TONNES DE DECHETS CONTENANT "DES TRACES" D'UNE DIOXINE "10.000 FOIS MOINS DANGEREUSE QUE CELLE DE SEVESO".

DANS SON COMMUNIQUE, RHONE-POULENC AFFIRME PAR AILLEURS, "SON SOUCI DE COOPERATION AVEC LES AUTORITES DANS L'ESPRIT D'UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE ATTENTIVE A L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL ELLE EVOLUE (...)

4° Rome : le contenu de l'acte notarié n'a guère d'intérêt

AFP, Rome, 21 h. 53, 21 h. 54

LE MYSTERE S'EST ENCORE EPAISSI AUTOUR DE LA DESTINATION DE LA DIOXINE DE SEVESO APRES UNE RENCONTRE VENDREDI A ROME ENTRE LE MINISTRE ITALIEN DE LA PROTECTION CIVILE, M. LORIS FORTUNA, ET DEUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE MANNESMAN ITALIA, CHARGEE DU TRANSPORT A L'ETRANGER DES DECHETS TOXIQUES.

LE MINISTRE A EN EFFET INDIQUE AUX JOURNALISTES A L'ISSUE DE LA REUNION QUE LE FAMEUX DOCUMENT DEPOSE DEVANT UN NOTAIRE DE MILAN ET PLUSIEURS FOIS CITE PAR LE SENATEUR LUIGI NOE (~~RESPONSABLE DU BUREAU SPECIAL DE SEVESO~~) COMME GARANTISSANT QUE LES DECHETS AVAIENT ETE DEPOSES DANS UN ENDROIT REPONDANT AUX NORMES DE SECURITE, ETAIT EN FAIT UNE SIMPLE "DECLARATION DE DISPONIBILITE" EMANANT D'UNE ENTREPRISE OUEST ALLEMANDE, DATES DE NOVEMBRE 1981, SOIT ALORS QUE LA DIOXINE ETAIT ENCORE EN ITALIE.

LE MINISTRE, QUI N'A PAS CITE LE NOM DE CETTE ENTREPRISE, N'A PAS FOURNI PLUS DE PRECISIONS SUR CE NOUVEAU MYSTERE, INDICANT SEULEMENT QUE LE SENATEUR NOE N'AVAIT "AUCUNE RESPONSABILITE" DANS CE QU'IL A APPELE "UNE EQUIVOQUE".

LE MINISTRE A AJOUTE QU'IL POUVAIT REAFFIRMER QUE "L'ITALIE EST EN REGLE" AU VU DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LES DEUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE MANNESMAN, ET "APRES CONFRONTATION DE CES DOCUMENTS AVEC CEUX DEJA EN POSSESSION DES AUTORITES ITALIENNES".

LE MINISTRE A ENFIN PRECISE QU'IL RENCONTRERAIT LE 27 AVRIL PROCHAIN LES RESPONSABLES DE L'USINE ICHESA DE SEVESO (~~OU S'ECHAPPA LE NUAGE DE DIOXINE LE 10 JUILLET 1976~~) ET QU'IL EVALUerait ENSUITE "L'OPPORTUNITE DE METTRE L'AFFAIRE ENTRE LES MAINS DE LA JUSTICE ITALIENNE".

ENTIN, M. LORIS FORTUNA, INTERROGES PAR LES JOURNALISTES, A ESTIME QUE LES 41 FUTS CONTENANT LA DIOXINE "NE SONT PAS DANGEREUX S'ILS SONT ENCORE INTACTS".

Samedi 23 avri 1984

D Y N A M I Q U E

Courtes appréciations sur les acteurs concernés ; examen de pistes qui ne mènent guère au-delà du classement sans suite ; assurances données à Saint-Quentin sur la sécurité après le passage rapide des fûts ; inquiétudes nouvelles à Roumazières : on met en cause cette fois l'étanchéité de la carrière... De l'ensemble des publications du jour, réduites cependant en raison du week-end, on retiendra surtout :

- L'enquête de l'envoyé spécial de Libération en Allemagne : les opérations à Münchenhagen ; les inquiétudes à propos de la piste de Neckarsteinach, le profil du "Paringaux allemand", Jürgen Weber. Si, dans la chasse aux 41 fûts, on reste bredouille, les réseaux obscurs du monde des déchets reçoivent quelques coups de projecteurs bien inhabituels.
- La première partie d'un dossier approfondi sur "Seveso aujourd'hui" et sur B. Paringaux (Le Monde).

La journée est marquée par deux rebondissements importants :

- La piste Münchenhagen s'effondre dans le grotesque : toute l'affaire reposait, finalement, sur le témoignage d'un alcoolique notoire. Ce dernier a réussi, cependant, à créer un émoi considérable, signe de la tension engendrée par les 41 fûts.
- L'affaire Roumazières se complique sérieusement : 21 tonnes de carbonates arséniés contenant 1,5 tonne d'arsenic pur sont enfouis dans la décharge. La cargaison était arrivée le 2 avril 1982 ; comme le stockage était non réglementaire, les autorités administratives avaient mis le propriétaire de la décharge en demeure de se débarrasser de ces déchets. Trois lettres restèrent sans effet et finalement les fûts furent enfouis au début du mois d'avril (1983).

Ceci enflamme l'association de défense : l'arrêt immédiat et définitif de la décharge, et l'évacuation de tous les produits toxiques sont réclamés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le développement "normal" de la crise, les thèmes suivants sont abordés :

- Le problème technique de la destruction de la dioxine, une fois les fûts retrouvés. Le Dr. Reggiani (ancien responsable des recherches médicales d'Hoffmann-La Roche) ne cache pas que l'opération sera très délicate.
- Toujours sur "l'après-découverte", Mme Bouchardeau déclare qu'elle continuera à traiter le problème des déchets. Il est ainsi souligné que le côté policier de l'affaire n'en est qu'un aspect : l'essentiel reste bien un problème de politique industrielle.

- Du côté de l'Italie, comme souvent, un lot appréciable d'éléments de confusion supplémentaire est apporté à l'affaire. Le ministre italien de la Santé demande au sénateur Noè de fournir des preuves à propos de ses récentes déclarations. Il est notamment demandé une preuve formelle au sujet de ce pays de la CEE qui serait disposé à incinérer les déchets s'ils étaient retrouvés (et même de brûler ceux qui se trouvent encore dans le réacteur toujours à Seveso). Ainsi, l'exemple du doute, voire de la suspicion, vient de haut.

On pourrait avancer qu'un processus analogue à celui observé lors de l'accident de 1976 est à l'oeuvre : chacun tente moins de régler la crise que de ne pas s'y brûler les doigts (en l'espèce, une position dans sa carrière politique).

Et il faut noter qu'au même moment, à Paris, le sénateur Noè aurait proposé (lors d'une réunion fermée d'experts de l'OCDE) de reprendre les déchets au cas où ceux-ci seraient retrouvés. Mais le sénateur ne se serait pas "formellement engagé", selon l'AFP.

Gérer la confusion de la crise par une tactique de l'insaisissable ne conduit sans doute qu'à exacerber confusion et irritation générale. Et le dégageant quasi-systématique sur du "peut-être non vérifiable", vite corrigé ou démenti, peut finir en dérapage non contrôlé. Mais ce sport semble parfaitement convenir aux responsables transalpins. Mieux : l'équilibrisme forcé auquel il est donné libre cours n'émeut personne. Ce qui peut rendre fort jaloux un officiel allemand ou français qui ne saurait s'offrir le luxe de tête-à-queue à répétition sans devoir ou s'expliquer sur le champ, ou démissionner. Sublime au-delà, inacceptable en-deçà... On le voit clairement dans cette crise : les cultures nationales sont un facteur capital à prendre en compte. On peut imaginer, dès lors, les difficultés rencontrées par Hoffmann-La Roche au prises, en pareille situation de crise, avec quatre cultures principales...

- Enfin, quelques précisions sont apportées sur la piste "Badische Rückstandbeseitigungs" de Neckarsteinach (Bade-Würtemberg) : B. Paringaux a peut-être seulement fait état de cette destination, mais sans l'avoir effectivement utilisée... On peut poursuivre dans l'interrogation : le gérant de la Spélidec se serait-il avancé un peu hâtivement ? Ou faut-il voir dans cette désignation intempestive un signe de dissension dans les réseaux obscurs des éliminateurs de déchets ?

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (7)

2. THEMES**1° Appréciations sur les acteurs concernés**

- a) Le sénateur Noè
- b) L'avocat de Paringaux, Maître Maurin
- c) Hoffmann-La Roche
- d) Rhône-Poulenc

2° Des pistes qui ne mènent nulle part

- a) Port-de-Bouc
- b) Camargue
- c) Bellegarde
- d) Saint-Quentin
- e) Roumazières

3° Sur la piste allemande

- a) Münchenhagen
- b) Neckarsteinach et Jürgen Weber, le Paringaux allemand

4° Dossier : M. Paringaux, courtier solitaire**5° Dossier : les déchets toxiques****III - DEPECHES D'AGENCES****1° Münchenhagen : la piste s'effondre**

- a) L'informateur se rétracte
- b) Arrêt définitif des recherches
- c) Synthèse finale

2° Roumazières : rebondissement

- a) 1,5 tonne d'arsenic illégalement entreposée, puis enfouie
- b) Télégramme de l'association de défense à Mme Bouchardeau

3° L'après-découverte des fûts

- a) Le problème technique de la destruction de la dioxine. L'avis du Dr. Reggiani : difficile
- b) Politique en matière de déchets : déclaration de Mme Bouchardeau

4° L'Italie dans la crise

- a) Mise en cause de l'Italie par des experts du groupe "Environnement" de l'OCDE. Proposition du sénateur Noè : reprendre les fûts.
- b) A Rome, le ministre de la Santé demande des preuves au sénateur Noè

5° La piste Neckarsteinach (Bade Württemberg)

Dimanche 24 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Nouvelle piste dans Var-Matin : l'immersion en Méditerranée. Suffisamment de points obscurs permettent aux Amis de la Terre de s'inquiéter d'une telle hypothèse. Le Nouveau Journal rapporte, pour sa part, une affaire de déchets toxiques qui touche la Californie.

Quant aux dépêches, la journée dominicale est surtout marquée par des récapitulatifs généraux sur la fièvre qui s'est emparée de la RFA et dont Münchenhagen a été le dernier accès. Mais déjà d'autres pistes émergent. Sur la "dioxinite" qui s'installe de façon générale. Sur les protagonistes de l'affaire. Comme on l'a déjà souligné, ces dossiers récapitulatifs sont autant de plateformes qui permettent de consolider la dynamique-média. A défaut, l'affaire éclaterait en une multitude de faits divers insaisissables pour le lecteur. Le dossier donne à ce "nuage de points" un minimum de cohésion générale sans laquelle l'affaire perdrait son caractère explosif. Ainsi l'ensemble peut-il garder une "masse critique".

Par ailleurs, la journée apporte quelques informations :

- D'après Hoffmann-La Roche, les 42 fûts ne présenteraient aucun danger. (A noter : les "42 fûts". Il y a donc un 42e fût, comme il avait été mentionné précédemment, mais cela avait sans doute été oublié. Où est donc ce fût qui n'est parti dans le lot des 41 ? Encore un tout petit écart qui peut obliger à de grands-écarts particulièrement éprouvants.)
- Une prise de position contre le mouvement de boycott (un mouvement mondial de médecins).
- La décision du préfet de Charente de faire évacuer les fûts contenant de l'arsenic.
- Un exemple de politique draconienne en matière de déchets apporté par la Cour Suprême des Etats-Unis : une autorisation de développement industriel peut être refusée s'il n'y a pas de capacité pour traiter les déchets liés à ce développement.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (3)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (2)

2. THEMES

- 1° La piste méditerranéenne
- 2° Le boycott comme moyen de régulation
- 3° Affaire de déchets toxiques aux USA

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Les risques présentés par les 42 fûts : nuls, affirme Hoffmann-La Roche
- 2° Le boycott : un mouvement mondial de médecins dénonce l'opération
- 3° Décision à Roumazières : évacuation de 21 tonnes de déchets contaminés à Roumazières
- 4° Retour sur la "Dioxin Fieber" en RFA après l'affaire Münchenhagen.
- 5° Point général sur la "dioxinite" qui s'installe
 - a) L'affaire
 - b) Les protagonistes
- 6° Un exemple de politique industrielle draconienne en matière de déchets : une décision de la Cour Suprême des États-Unis en matière nucléaire.

Lundi 25 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Des thèmes de réflexion importants apparaissent dans les quotidiens du jour :

- A propos de l'affaire Münchenhagen, Libération note que l'administration a su réaliser une excellente opération pour conforter son image d'acteur responsable. Mais plusieurs lectures sont ici possibles. On peut observer que ce "labourage" de fond en comble de la décharge nécessitait pareilles précautions : non pour les déchets de Seveso, en principe bien protégés dans leurs fûts à double paroi, mais pour tous les autres produits toxiques certainement moins bien conditionnés.

Une autre approche plus critique peut également être retenue : les autorités allemandes ont choisi le "grand spectacle" pour gérer moins le risque chimique que le risque média et satisfaire l'opinion. Tactiquement, l'opération semble au premier abord une jolie réussite. Mais des questions se posent : pareilles images, mises en place par les autorités, ne peuvent-elles pas avoir des effets non négligeables en cas de perception rapide ou d'amalgame ? Conviction désormais que les décharges sont des lieux mortels, conviction que les 41 fûts représentent effectivement un danger comparable aux armes modernes les plus dangereuses. Comment soutenir ensuite qu'une décharge n'est pas un site à vider et fermer dans l'heure ? Que les 41 fûts ne présentent guère de danger ?

- A Roumazières, la mise en cause du service des Mines s'accroît. Le maire déclare même : "Nous ne pouvons plus faire confiance aux Mines". Sud-Ouest, Le Matin, Le Monde reprennent ce thème ("il semble que les Mines n'aient avancé la vérité au préfet que pour lui épargner la surprise de l'apprendre le lendemain par la presse"). Le Quotidien de Paris, qui fait un tour de France des décharges, généralise lorsqu'il parle des onze autres décharges "soit-disant contrôlées par l'administration".

Par ailleurs, des "dossiers" sont encore offerts aux lecteurs :

- Dossier sur l'aspect économique de la gestion des déchets ; sur ce que peut être une gestion régionale de ces déchets (Le Nouvel Economiste).
- Dossier-enquête sur les 41 fûts : Le Point approfondit la piste allemande en apportant, comme la semaine précédente, des indications "inédites". Une fois encore, si l'enquête n'avance guère, les réseaux obscurs des courtiers en déchets reçoivent quelques traits inhabituels de lumière crue : la crise, là encore, peut être utilisée par certains, subie par d'autres.

A noter aussi une "folle hypothèse" présentée (de la sorte) par Le Point : une piste soviétique. Le Point, naturellement, n'a pas inventé cette information, au demeurant peu crédible (que faire de la dioxine, mélangée à 6 tonnes de matériaux divers, quand il est si facile d'en produire ?). Faut-il voir là le signe

En France, on enregistre les faits nouveaux suivants :

- La demande de création d'une commission d'enquête formulée par un député de l'opposition. La proposition est déposée en raison "de la lenteur de l'enquête qui ne semble pouvoir s'expliquer que par l'existence d'obstacles anormaux"... On voit ici l'effet de la durée dans une crise : un nombre croissant d'institutions, de forces, d'acteurs entrent en scène, aspirés par la turbulence générale. Et, à chaque apport, la barre des exigences est placée plus haut. Il ne s'agit plus ici seulement de faire "toute la lumière", mais de dresser le bilan des "infractions et des négligences administratives". A l'évidence, l'objectif visé dépasse la simple résolution d'une crise, c'est là une règle générale : une crise appelle des attaques multiples, elle est plus qu'un fait, elle est une dynamique qui va s'amplifiant avec la durée, elle est une occasion pour engager de multiples combats qui restaient jusqu'alors des conflits larvés, ou pour aiguïser sensiblement des confrontations déjà engagées.
- Une action, dans le sud-est, d'une association de défense de l'environnement. Elle vise les acteurs concernés par le transport des fûts, et la décharge de Villeneuve-Loubet. L'éventualité que les fûts y aient été entreposés ouvre la possibilité d'enquêter sur les déchets radioactifs de l'usine Texas Instrument. Ici, encore et toujours, on voit à l'oeuvre le processus d'élargissement de la zone de turbulence.
- A Roumazières, après les mises en cause de la DII, une action est entamée, mais de l'intérieur cette fois : une enquête administrative est ouverte. Greenpeace, de son côté, demande au secrétaire d'Etat de l'Environnement de faire défoncer la plaque de béton refermée en octobre 1982 : on voit vers quels travaux d'Hercule on s'achemine si requête semblable se fait jour dans toute la France...
- Par ailleurs, Une convention internationale (ONU - CEE) est envisagée pour le transport international des déchets dangereux. Mais cette action ne saurait peser sur la résolution de la crise en cours : elle pourrait être débattue... en février 1984.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (6)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (10)

2. THEMES

- 1° Dans la crise, l'utilisation de la crise pour conforter une position : les vainqueurs de l'affaire MÜNCHENHAGEN
- 2° Roumazières : le dossier, la mise en cause du service des Mines
- 3° Les autres pistes du sud de la France
 - a) Inquiétude à Bellegarde
 - b) Intoxication générale en Provence
- 4° Autres décharges, autres mises en cause des services des Mines
 - a) Analyse générale
 - b) Le cas de Montchanin (Saône-et-Loire)
- 5° Développement du dossier "Déchets"
 - a) Aspect économique du problème
 - b) Principes de gestion et dépôts régionaux
- 6° Suspicion à l'encontre d'Hoffmann-La Roche
- 7° Enquête du Point : la piste de B. Paringaux-J. Weber. Une piste soviétique ?

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Communiqué du sénateur Noè
- 2° Demande de création d'une commission d'enquête par un député de l'opposition
- 3° Ouverture d'un petit "front" dans le sud-est : fûts, décharges, déchets
- 4° Roumazières, suites : enquête administrative visant la DII ; le problème de la destruction de la dalle
- 5° Vers une convention de l'ONU sur le transport international de déchets dangereux

D Y N A M I Q U E

Les thèmes de la "dioxinite" (AFP), de la piste soviétique (Le Point) sont repris par des journaux. La Voix du Nord consacre un encadré complémentaire à la ligne militaire : "La dioxine, redoutable arme de guerre".

Par ailleurs, le communiqué du sénateur Noè éveille quelques soupçons aussi bien pour le Quotidien de Paris que pour l'Humanité. Ce dernier journal reprend le thème de l'utilisation bénéfique de la crise pour une meilleure connaissance des filières obscures qui régissent une part de la gestion des déchets spéciaux : M.Paringaux n'est pas épargné par l'examen.

Roumazières donne lieu à des développements qui retiennent l'attention :

- La glorification du "simple citoyen" qui se montre dans ses recherches plus efficace que l'autorité.
- Après deux "révélations" par des non-officiels (presse, individus), toutes les hypothèses semblent permises. Radioactivité, La Hague, et encore dioxine de Seveso. Retenons qu'une carence administrative dans une crise, quelques points marqués par la presse, peuvent entraîner ou renforcer pareils débordements.
- L'affaire de la dalle de béton. Détruire, ne pas détruire ? Entrer dans un processus amenant bientôt à retourner de fond en comble toutes les décharges françaises ? Allons un peu au-delà : dans une crise, lorsque tout apparaît insaisissable, les esprits tendent à rechercher des points d'appui : un chiffre, une norme, un objet (comme ici le béton dissimulateur). Et tous les affects se polarisent sur ces points d'appui. La force de ces affects peut être irrésistible et entraîner vers des décisions irréalisables techniquement. Ceci n'est peut-être pas un hasard. Face au non-sens, la tentation est grande de se mettre dans des situations encore plus ingérables, pour bien s'assurer que l'on est en pleine absurdité. On est alors au moins certain d'une chose, et cette absurdité précisément, ce qui représente quelque sécurité (sans doute pour le moins perverse).

Dépassant le cadre particulier de Roumazières, Mme Bouchardeau aborde des thèmes importants dans une interview au journal La Charente Libre :

- La vérification des décharges : sur le papier ou avec des bulldozers ? Le secrétaire d'Etat met en garde contre le spectaculaire qui, certes, peut rassurer, mais n'est pas forcément très sérieux (réplique au " cirque" organisé à Mûnchenhagen quelques jours auparavant).
- Le rôle de l'extra-officiel. Mme Bouchardeau ne laisse pas les autorités dépossédées de ce qui leur revient : ce n'est pas la presse qui a annoncé la présence des déchets de Rhône-Poulenc.
- Les insuffisances du contrôle administratif dans ce cas : le secrétaire d'Etat le concède : "Les fonctionnaires du service des Mines auraient dû alerter plus tôt

la justice sur les infractions commises par l'exploitant de la carrière de Roumazières". (La Charente Libre, à la une). Le journal donne une version un peu plus mesurée de ces propos dans le corps de l'interview elle-même : "Tout ce que l'on peut donc reprocher à l'administration locale est de ne pas avoir fait preuve d'assez de détermination et surtout de n'avoir pas saisi la justice plus tôt".

- Les enseignements généraux de l'affaire : Mme Bouchardeau insiste sur la responsabilisation des industriels, sur les inconvénients que présenteraient à ce propos un "agrément" de certains exploitants de décharges. Le secrétaire d'Etat répond ici à ceux qui voyaient dans la crise des fûts la manifestation d'une carence du ministère de l'Environnement (qui n'aurait pas appliqué comme prévu la loi de 1975 sur les déchets).

Concernant Mme Bouchardeau précisément, on trouve une chronique de Jean Dutour, de l'Académie Française, dans France-Soir, sur le thème : comment le secrétaire d'Etat, nouvellement arrivé, utilise magistralement la crise pour asseoir sa puissance. C'est là un thème capital : la crise seulement subie ou utilisée avec profit par celui qu'elle bouscule ?

Deux éléments importants sont apportés par les dépêches du jour :

- Les déclarations de Me Maurin, l'avocat de B. Paringaux : une solution est en vue ; la piste serait française ; l'inculpé ne parlera jamais ; là où elle se trouve, la dioxine n'est plus dangereuse ; la piste soviétique est une "grande foutaise".
- Les rebondissements à Roumazières : comme l'avait laissé entendre La Charente Libre, deux autres types de produits toxiques ont été illégalement stockés dans la décharge. Une fois encore, l'administration serait-elle en retard d'une longueur sur la presse ? Le préfet dépose quatre plaintes à l'encontre du gestionnaire de la décharge. Le président de l'association de protection de l'environnement de Roumazières apporte des précisions peu réconfortantes sur les conditions dans lesquelles s'effectuaient les contrôles à l'entrée de la décharge. Les déclarations de la chimiste chargée de cette tâche, rapportées également par l'AFP, apparaissent incomplètes au regard des précisions fournies par l'association locale.
- En ce qui concerne les industriels, on doit noter de vives attaques à l'encontre d'Hoffmann-La Roche au Conseil de l'Europe qui lance un appel à la mobilisation. De son côté, l'industriel français ayant expédié des déchets arseniés à Roumazières se dit prêt à reprendre ses fûts, ce qui, souligne-t-il, ne résoudra pas la question de l'élimination des déchets en cause : "Il faudra me dire quoi faire". Cette dernière déclaration semble indiquer que l'idée d'une responsabilité entière du producteur du déchet se n'est pas encore imposée. La conclusion de l'industriel en reste au principe : "Ces fûts sont sortis de l'usine, il faudra qu'ils en ressortent".

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (7)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (5)

2. THEMES

- 1° Les déclarations du Sénateur Noè
- 2° La reconstitution des filières des déchets spéciaux. Le nom de B. Paringaux
- 3° L'affaire Roumazières
 - a) La glorification du "simple citoyen"
 - b) La présence de deux nouveaux produits à contrôler
 - c) Après deux "révélations" par la presse, l'emballlement des hypothèses
 - d) Une affaire dans l'affaire : la dalle de béton
- 4° De Roumazières à la politique industrielle : interview de Mme Bouchardeau
 - a) Contrôle des décharges : sur le papier ou avec des bulldozers ?
 - b) La presse, le public... ou l'administration
 - c) Enseignements généraux : des initiatives pour une meilleure responsabilisation
 - d) La question de l'agrément
- 5° Personnalisation : Mme Bouchardeau

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Déclarations de Me Maurin, défenseur de M. Paringaux. Nouvelles auditions du juge
- 2° Roumazières
 - a) Reprise des déclarations de Mme Bouchardeau à La Charente Libre
 - b) L'entreprise d'où proviennent les déchets arseniés prête à reprendre ses fûts
 - c) La préfecture à l'AFP : deux autres catégories de produits toxiques illégalement stockés
 - d) Inventaire, enquête judiciaire et quatre plaintes déposées par le préfet
 - e) Le problème du contrôle des déchets à l'entrée dans la décharge
- 3° Le Conseil de l'Europe lance un appel à la mobilisation

D Y N A M I Q U E

Les déclarations de l'avocat marseillais de B. Paringaux suscitent divers commentaires. Une piste française ? Voilà qui va remobiliser les riverains de toutes les décharges. Des phrases sybillines ? Voilà encore de l'opacité placée entre le citoyen et "la vérité". Il serait étonnant que l'on sache un jour où se trouvent les fûts ? Voilà qui sent la tractation secrète. Le secrétariat d'Etat à l'Environnement, prenant le contre-pied de ces déclarations et rumeurs, assure cependant que l'opération de récupération devra obligatoirement se passer "au grand jour".

A Roumazières, le grand jour est arrivé : bulldozer, détecteur de radioactivité... Enfin du spectacle ! Il reste cependant bon nombre de questions : où iront les déchets indésirables ? Jusqu'où ira-t-on dans les surprises que recèle cette caverne d'Ali-Baba (Le Quotidien) ? L'Humanité laisse entendre que les contrôles de radioactivité se sont révélés positifs : à force de voir les informations dépasser les inquiétudes, la presse est ainsi tentée de prendre un temps d'avance. D'autant plus que l'on parle de la présence de déchets en provenance d'Italie... Et une question demeure : que cache encore la dalle de béton ?

Tout cela ne se fait pas dans la paix : l'exploitant est la cible de critiques, le service des Mines continue à ne pas être épargné ; l'"écoeurement" de la population est souligné, comme l'importance des initiatives des particuliers. Une fois encore, les commentaires laissent entendre que les autorités arrivent toujours fort tard. Le dernier point est encore à relever : la crise semble décidément consacrer d'autres pouvoirs, crédibilités, légitimités ; les autorités du quotidien semblent vite placées de côté ; en cas d'erreur de leur part, le mouvement pourrait devenir radical et irrésistible.

Sur le front du boycott, Le Quotidien du Médecin rapporte en bonne place l'opposition de deux centrales médicales au mouvement qui "porte atteinte à la liberté de prescription", "doit cacher une arrière pensée politique ou industrielle", ce qui n'est sans doute pas loin de refléter le sentiment de Roche-France.

Les dépêches du jour font une large place à Roumazières et tout d'abord au nouveau rebondissement annoncé par la presse (La Charente Libre) : des déchets provenant d'Italie sont aussi stockés dans la décharge. L'AFP rend compte de l'article de La Charente Libre, puis de la confirmation de la préfecture qui met un soin particulier dans ses communiqués : elle était au courant, elle n'exclut aucune hypothèse, elle fait procéder aux analyses ailleurs que dans la région. Vient ensuite un étrange démenti d'une responsable de la décharge : "Pas de fûts italiens". Dans la situation, c'est le type même de déclaration qui achève de faire perdre à son signataire ce qui pourrait lui rester de crédibilité. La préfecture d'ailleurs contredit bientôt ce démenti. L'attitude résolue et ouverte ("aucune hypothèse n'est exclue") suivie par la préfecture lui permet sans doute d'être crédible lorsqu'elle précise que, finalement, les fûts italiens en question ne proviennent pas de Seveso.

Mais ce n'est pas tout pour Roumazières : il faut encore traiter le problème des déchets arseniés. On voit appliqué consciencieusement par la DII le principe de la responsabilité du producteur du déchet jusqu'à "élimination" finale du produit : la destination présumée de ces déchets arseniés serait Hefa Neurode ; il revient à l'industriel, souligne la DII, de vérifier la légalité de cette destination finale, de prendre toutes mesures pour s'assurer que les déchets seront acheminés vers un lieu de stockage autorisé de manière à assurer la protection de l'environnement. Toujours à propos de ces déchets, la DII prend les devants en matière d'information : c'est elle-même qui précise que les déchets en cause étaient en réalité la 14e livraison de ce type. Sans doute l'information peut-elle amener des critiques très vives à l'encontre du service ; mais ces critiques seraient à l'évidence autrement plus empreintes de hargne si cette révélation devait une nouvelle fois venir de la presse.

Autres décharges, autres enquêtes : dans l'Allier, on ouvre une investigation concernant un dépôt également géré par le responsable de la décharge de Roumazières ; à Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes), on semble s'acheminer vers le calme, rien de suspect n'ayant été découvert.

En ce qui concerne les 41 fûts qui, pour un temps, demeurent seulement en toile de fond, la journée est marquée par les informations d'un quotidien allemand à grand tirage (le Bild Zeitung) et les démentis qui leur sont immédiatement apportés.

Le Bild Zeitung avance que :

- le groupe bâlois a informé le gouvernement allemand de la présence des fûts en France ;
- les fûts doivent être prochainement ramenés en Italie ; le sénateur Noè aurait donné son accord (AFP, 13 h. 04).

M. Noè dément "de la manière la plus formelle" ; Hoffmann-La Roche qualifie de "pure fiction" l'information donnée par le journal de Hambourg (AFP, 14 h. 09, 14 h. 41).

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (6)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (6)

2. THEMES

1° Après les déclarations de Me Maurin

- a) Des propos susceptibles de ranimer partout l'inquiétude
- b) La politique du secret
- c) Des tractations secrètes ?

- 300
- 2° Roumazières
- a) Du spectacle, enfin
 - b) Le mystère du béton
 - c) Des surprises, jusqu'où ?
 - d) Quand la presse prend les devants sur l'information
 - e) Les responsabilités de l'exploitant, du services des Mines
 - f) L'"écoeurement"
 - g) Faire confiance aux responsables ou compter sur soi-même ?
- 3° Le boycott : opposition de deux centrales médicales

III - DEPECHEs D'AGENCES

- 1° Roumazières - dernière : des déchets italiens
- a) Nouvelle révélation de "La Charente Libre"
 - b) Confirmation de la préfecture
 - c) Démenti d'une responsable de la décharge : pas de fûts italiens
 - d) La préfecture réitère ses affirmations et donne de multiples précisions
- 2° Roumazières - arsenic
- a) Projets et responsabilités pour une destination finale (Herfa Neurode)
 - b) Le chargement en cause était la 14e livraison de déchets armeniés, précise la DII.
- 3° Autres décharges, autres enquêtes
- a) Le dépôt de Bruxières-les -Mines (Allier), géré par M. Rocher (gérant de la décharge de Roumazières)
 - b) Le décharge de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes)
- 4° Les 41 fûts : tentative de scoop et démentis
- a) Bild Zeitung : Hoffmann-La Roche a révélé au gouvernement ouest-allemand que la dioxine était en France ; le sénateur Noè a autorisé son retour en Italie
 - b) Démenti du sénateur Noè
 - c) Démenti d'Hoffmann-La Roche
- 5° L'enquête italienne : rien de nouveau
- 6° Développements au niveau européen

- . les limites des contrôles,
- . les responsabilités italiennes,
- . les passages transfrontières,
- . les responsabilités des producteurs,
- . le projet d'une déclaration préalable de l'exportateur,
- . la situation invraisemblable qui prévaut, avec des "découvertes" en chaîne, ici ou là, dans les décharges,
- . l'action du secrétariat à l'Environnement dans cette affaire.

Les moyens accordés pour mener pareille enquête, la place attribuée dans le journal à cette affaire démontrent l'intérêt que les médias portent encore à l'ensemble Retenons à cet égard deux autres signes : Jour de France et le mensuel Le Pèlerin consacrent au thème de Seveso des articles d'une certaine longueur. Le "fait divers" des 41 fûts relègue même à l'arrière-plan des informations aussi importantes que celles touchant à la pollution de très grande échelle qui affecte le golfe persique depuis trois mois après l'attaque d'un puits de pétrole : 41 fûts restent autrement plus importants qu'un écoulement de 6 000 barils par jour de pétrole brut, particulièrement lourd (AFP, Manama, 27 avril, 16 08).

Les dépêches du jour offrent deux images contrastées de l'action publique. On apprend ainsi, d'une part, que l'Italie va "étudier la possibilité de demander" à Icmesa de faire valoir une des clauses de son contrat avec Mannesmann ; ceci permettrait à la magistrature d'obtenir les documents attestant le transport et l'ensevelissement des fûts. Mais, on le voit, la détermination est pleine de méandres. D'autre part, on voit l'action administrative à Roumazières : le préfet accentue sa pression sur le gérant de la décharge.

Du côté de Bellegarde, le syndrome de Roumazières semble se faire jour : protestations, demandes que des fouilles soient effectuées pour s'assurer que les 41 fûts ne sont pas stockés en fraude, exigences d'un retour à la destination première de la décharge : le simple accueil d'ordures ménagères et de résidus urbains.

Retenons un fait troublant à propos du détail donné ci-dessus : le contrat établi entre Hoffmann-La Roche et Mannesmann prévoyait en effet que la clause du secret n jouerait plus de façon si absolue en cas d'action judiciaire : les pièces originales relatives aux autorisations délivrées pour le stockage des fûts pourraient alors être remises à la justice. Pourquoi cette clause n'a-t-elle pas été utilisée par Hoffmann-La Roche, soit directement, soit indirectement (un recours par un tiers pouvant être aisément "suggéré") ? Faut-il voir là un simple oubli ? Ou y a-t-il des raisons de fond expliquant le non-recours à cette clause ? Volonté de ne pas se brouiller avec Mannesmann ? Crainte de savoir ? Autre raison ?

On pourrait aussi se demander s'il n'est pas difficile pour un service juridique, qui a un rôle prépondérant, de passer à des stratégies de combat résolument offensives. Il y a peut-être là des problèmes de "culture" : un département juridique n'a pas la même "culture" qu'un service d'information ; la réflexion serait à étendre : quelles sont les différentes "cultures" qui pèsent dans ces situations - celle de la direction générale n'étant pas, bien naturellement, la moins importante à considérer : ainsi, à haut niveau peut-on être conduit à intervenir avec un grand recul ; en situation de crise le recul peut parfois signifier retard très difficile à rattraper. Quoi qu'il en soit, c'est à travers ces grands ensembles - ces cultures - qu'un groupe imposant se dessine un chemin.

D Y N A M I Q U E

L'affaire Roumazières suscite de nombreux articles abordant les thèmes suivants :

- la difficulté de s'avancer en quoi que ce soit, après la mise à jour de tant d'irrégularités,
- la psychose et l'exaspération qui se développe,
- les mystères encore cachés sous le béton,
- l'attaque contre l'administration : "du caramel mou".

On remonte vers le producteur des déchets arseniés, pour retrouver le maillon défaillant. L'industriel nie toute responsabilité. Une réflexion affleure sur le processus de production : tel autre procédé n'aurait pas produit pareils déchets, avance Presse-Océan.

L'affaire principale des 41 fûts n'est pourtant pas abandonnée : piste française, piste allemande, hypothèse sur la raison de l'entreposage provisoire à Saint-Quentin (B. Paringaux a-t-il été obligé de trouver rapidement une solution de remplacement ?). On note aussi une réflexion sur le secret et les silences à l'heure des communications de masse (Sud-Ouest).

Mais la contribution la plus marquante est sans doute celle de Libération avec une grande enquête sur six pages de journal :

- Un éditorial de fond, consacré à l'effet de la crise sur ce monde obscur des déchets : "L'effet dioxine" dépasse en effet de loin la question des 41 fûts.
- Une enquête à Seveso, amenant le journal à dépasser là encore le seul problème des 41 fûts - dont l'expédition aurait constitué en réalité une "opération de diversion" - ; le véritable enjeu étant de se débarrasser de 150 tonnes de matériel contaminé.
- Le texte du contrat spécifiant les engagements de Mannesmann, document inédit. On y apprend que le transport des déchets ne devait pas emprunter le territoire suisse. L'argument avancé par Hoffmann-La Roche selon lequel la Suisse avait été exclue des lieux de destination possible en raison de l'absence de sites ou de moyens techniques adéquats en territoire helvétique semble donc incomplet : même pour le transit, ce territoire était protégé dans le contrat.
- L'affaire Roumazières est étudiée, mais la question de Bellegarde est également approfondie : un second Roumazières, avec ses points troublants, ses démentis, ses incertitudes ?
- Le point est fait sur l'arsenal législatif et réglementaire français, qui peut apparaître particulièrement fourni ; il est souligné à ce propos qu'on ne saurait, sans risque sérieux de rétorsion, fermer les frontières aux déchets étrangers.
- Enfin, le point est fait avec le secrétaire d'Etat à l'Environnement sur :
• ses toutes premières déclarations,

La question est d'autant plus vive que l'on a affaire à une unité de très grande taille dans laquelle ces "cultures" sont d'autant plus marquées et séparées. Il est clair par exemple que Roche-France, unité plus ramassée, possède une capacité de réplique autrement plus manœuvrable.

I - JOURNAUX REPRENANT LES INFORMATIONS DISPONIBLES

- 1° Rappels généraux sur la catastrophe de 1976 (2)
- 2° L'actualité (7)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (10)

2. THEMES

- 1° Roumazières
 - a) Tant d'irrégularités qu'on ne peut plus rien affirmer
 - b) Psychose
 - c) Exaspération et questions
 - d) L'affaire du béton : mystères et suspicion
 - e) Attaque contre l'administration
- 2° De Roumazières à l'usine de La Grande Paroisse, productrice de déchets arseniés
 - a) Où était le maillon défaillant ?
 - b) Réflexion sur un processus de production
- 3° Les 41 fûts : les pistes
 - a) La piste française
 - b) La piste allemande
 - c) Hypothèses sur l'opération montée par B. Paringaux
- 4° Réflexion : "la loi du silence"
- 5° Une grande enquête de Libération
 - a) Commentaire-éditorial : "effet dioxine" ou la mise à jour d'un monde obscur
 - b) L'enquête
 - c) Les voyages de la dioxine de Seveso : une opération de diversion
 - d) Hoffmann-La Roche : un dernier acte raté ; jusqu'où aller pour percer le secret ?
 - e) La disparition des 41 fûts : les silences de B. Paringaux
 - f) Les engagements de Mannesmann
 - g) Bellegarde, autre Roumazières ?
 - h) Un arsenal législatif et réglementaire existe pourtant
 - i) Réexamen d'ensemble avec Huguette Bouchardeau

Vendredi 29 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Sur le front de Roumazières l'affaire continue à dérapier vers la crise avec des complications supplémentaires rendant difficile l'application des "solutions" trouvées aux problèmes précédents. Ainsi non seulement l'extraction des déchets arseniés semble se révéler fort complexe, mais encore la liste des déchets indésirables s'allonge : "il va bientôt falloir vider toute la décharge", écrit Sud-Ouest. Dans le même temps, les lieux d'accueils se font difficiles à trouver : à Herfa Neurode on apparaît plus que réticent pour soulager Roumazières. Et puis, ne peut-on pas encore suspecter la décharge charentaise d'abriter de déchets de Seveso ? L'Humanité retient l'interrogation. Plus sûrement, des images se constituent : "Roumazières, sa décharge classée" ; "Roumazières jumelée avec Seveso, Münchenhagen..." ; "Roumazières, poubelle de l'Europe". Sud-Ouest ajoute, après la découverte d'un fût en provenance d'Extrême-Orient : "Roumazières, poubelle du monde". Ces divagations ne sont pas sans importance : elles révèlent un climat, elles se posent comme plate-forme symbolique pouvant supporter de nouvelles manifestations de la crise en gestation.

Sur le front premier des fûts de Seveso, la question du jour est celle du boycott à l'encontre d'Hoffmann-La Roche. "Révolution", qui semble quelque peu surpris par ce moyen de lutte peu orthodoxe, soutient cette arme pour son caractère dissuasif et rappelle ce que l'on peut ne pas acheter pour soutenir le mouvement. L'Humanité publie un entretien avec le secrétaire du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement qui ne fait pas de détail : désinvolture d'Hoffmann-La Roche, mutisme arrogant, absence au procès de Seveso..., seul "le battage au niveau du tiroir-caisse" a pu faire bouger la firme. "Consommateurs-Actualité" replace l'affaire dans un contexte général : les déchets réputés "non traitables" sont souvent pris en charge par des filières clandestines pour lesquelles l'opacité est la règle d'or. Hoffmann-La Roche s'est conformée à cette règle, a pris de multiples précautions pour "être tenu hors du coup", ne pas avoir à avouer l'"inavouable". L'important est le système général : le "brouillage" organisé permettant aux "décideurs" de s'abriter derrière un dispositif de non-responsabilité.

A Saint-Quentin, un arrêté préfectoral devrait prochainement intervenir à l'encontre de l'entrepôt de la Spélidec.

Comme Libération la veille, Le Figaro propose à ses lecteurs un dossier fourni, centré sur le problème des déchets. Une perspective : faire prendre conscience, inciter plutôt que contraindre. Le journal expose des questions-clés et leurs réponses : notamment les insuffisances au niveau des textes et de leur application. Il souligne l'enjeu dans cette crise : "En fait, avant la perte des fûts de Seveso, les industriels ne ressentaient guère la pression en faveur de l'environnement. C'est le sens du débat qui est en train se s'instaurer". Outre cet article de référence, un entretien avec le PDG de Fance-Déchets apporte d'autres éléments de réflexion : la nécessité de mieux contrôler les décharges, d'en ouvrir de nouvelles, de s'inquiéter des déchets toxiques "perdus" chaque année : non pas 50 000 tonnes mais dix fois plus. "Moi, je dis que 600 000 tonnes disparaissent en France chaque année." Pour aller où ?, s'interroge Geneviève Schweitzer (Le Figaro).

Sur ce thème précisément, l'AFP apporte, ce 29 avril, des précisions intéressantes : les "points noirs" constitués par les anciens dépôts de déchets industriels en France, leur recensement, leur résorption, les problèmes qui demeurent. En matière de législation, le secrétaire d'Etat à l'Environnement reconnaît au Sénat "qu'il y a une faille dans la législation française : il n'existe pas de contrôle a priori de l'importation des déchets" ; elle ajoute : "Nous travaillons pour combler cette lacune et à étendre ensuite les nouvelles dispositions à l'ensemble de l'Europe. Quant au problème de l'information, Mme Bouchardeau précise que les activités des décharges devront être examinées par les conseils départementaux d'hygiène afin que les élus et la population sachent "en permanence ce qui se passe".

Par ailleurs, le juge d'instruction a eu un entretien avec un spécialiste du groupe Hoffmann-La Roche. On enregistre aussi une fausse alerte en Italie : suite à une intervention anonyme, des recherches ont été effectuées à 100 km au nord de Rome mais sont restées négatives. Nous noterons que les appréciations portées à la suite des précisions fructueuses fournies par des individus à Roumazières doivent être ici corrigées : l'intervention anonyme, l'atomisation des efforts est porteur, aussi, de sérieux inconvénients comme le montre le contre-exemple romain. En ce qui concerne Roumazières précisément, malgré les doutes encore exprimés le matin même sur ce que l'on pourrait faire des déchets indésirables déposés dans la décharge, la préfecture de Charente fait savoir que les 21 tonnes de déchets arséniés quitteront la décharge dans la nuit (du 29 au 30 avril). La destination sera précisée ultérieurement.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (1)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (8)

2. THEMES

1° Roumazières : on patauge

- a) L'extraction s'effectue très mollement et sans moyens
- b) Tandis que la liste des extractions à opérer s'allonge : encore d'autres déchets indésirables. "Il va bientôt falloir vider toute la décharge"
- c) Et que de difficultés semblent apparaître pour trouver une autre destination : Herfa Neurode plus que réservée
- d) Encore la question de Seveso
- d) Roumazières et son image : le registre du symbolique

2° Hoffmann-La Roche, cible de diverses attaques

- a) Le boycott comme arme de dissuasion ; contre-publicité gratuite
- b) Le boycott, seule arme efficace : car elle touche au tiroir-caisse
- c) L'inacceptable recours à des filières d'élimination clandestines

3° Un dossier du Figaro sur les déchets

- a) Réflexion générale : faire prendre conscience, inciter plutôt que contraindre
- b) Réponses à des questions-clés
- c) Entretien avec J. Simond, PDG de France-Déchets : 600 000 tonnes de déchets toxiques disparaissent chaque année en France

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Les anciens dépôts de déchets industriels en France

2° Déclarations de Mme Bouchardeau au Sénat : une faille dans la législation française, l'absence de contrôle a priori à l'importation. L'information des élus et de la population

3° Saint-Quentin : entretien de M. Schenker (Hoffmann-La Roche) avec le juge d'instruction

4° Piste allemande ? Fausse alerte

5° Roumazières : annonce du départ des 21 tonnes de déchets arséniés

Samedi 30 avril 1983

D Y N A M I Q U E

L'effervescence ne veut pas retomber. Ainsi à Saint-Quentin : la rencontre entre le juge d'instruction et le Dr Schenker (le spécialiste d'Hoffmann-La Roche qui avait supervisé la mise en fût des déchets à Seveso) suscite commentaires, hypothèses, doute qu'était venu faire à Saint-Quentin le même Dr Schenker fin décembre 1982 ?). Les déclarations de Me Maurin, la publication du Point sur la piste allemande, un autre article de VSD faisant état de 43 fûts et non de 41 alimentent aussi les écrits de presse. La presse locale commence à opposer la filière institutionnelle de l'instruction judiciaire à la voie obscure des tractations que suivrait Me Maurin.

Effervescence aussi à Roumazières : malaise larvé, psychose naissante, affairement autour du départ des fûts, et toujours le problème de la dalle de béton.

Agitation à Bellegarde, en réponse à la "journée portes ouvertes" organisée par Frande-Déchets. On notera l'attitude d'ouverture de la direction de l'entreprise qui marque aussi bien la décision d'organiser cette journée que les propos tenus à cette occasion. Le PDG de France-Déchets ne nie pas qu'il y ait problème de fond, au contraire : il réclame d'autres décharges, de meilleurs comportements, des contrôles plus efficaces, de la lucidité sur les "600 000 tonnes de déchets toxiques qui disparaissent" chaque année en France. Mais d'après Le Provençal, l'ambiance locale est surchauffée. On réclame le retour de la décharge à sa vocation première (les seules ordures ménagères et urbaines) ; on demande une enquête sur des déchets en provenance d'Italie reçus en mai 1980 (malgré les précisions apportées à ce sujet par le gestionnaire de la décharge) ; la suspicion se fait jour également : qui peut assurer qu'il n'y a pas eu entrée clandestine ?

On voit ici les ingrédients d'une crise : un tableau général (les décharges, les sociétés exploitantes suspectées), des coïncidences (une livraison en provenance d'Italie, par l'intermédiaire de la même Mannesmann), des démonstrations qui ne peuvent apporter de preuves définitives (qui peut en effet assurer de façon absolue qu'il n'est pas physiquement possible de faire une dépose clandestine ?), des options sur lesquelles il n'y a pas eu choix collectif (la transformation de la mission de la décharge). Une attitude fermée et défensive de l'exploitant serait le catalyseur assuré : d'un seul coup, tous les doutes deviendraient des certitudes, les suspicions se transformeraient en conviction : le pire serait tenu pour certain. France-Déchets réussit ici à en rester à la simple confusion.

Effervescence encore dans le Var : des associations de défense désignent des galeries de mine désaffectées, en se fondant sur "certaines informations". L'idée-clé, ici, est qu'il y a eu un "faux camion" vers Saint-Quentin, tandis que le "vrai camion" venait déposer sa cargaison dans le Var.

Effervescence partout, finalement, comme le note Le Nouvel Observateur : "C'est un peu comme les OVNI ; la dioxine, beaucoup de Français ont cru en sentir l'odeur près de chez eux et ont alerté maires, gendarmes, secrétariat d'Etat à l'Environnement et journaux. Même - et surtout - par lettres anonymes."

L'Humanité revient sur les propos tenus par le député communiste de Charente à l'Assemblée Nationale, la veille : critique des multinationales qui utilisent la nature comme exutoire, dénonciation du "cynisme de la droite" qui demande une commission d'enquête après avoir couvert de telles pratiques, proposition de créer pour la chimie un organisme similaire à l'Institut de Protection Nucléaire, suggestion visant à s'appuyer sur le secteur public pour mettre en oeuvre une "grande politique de prévention et de retraitement des déchets", suggestion de création d'une taxe parafiscale frappant les "grands pollueurs", et demande de traitement rapide de l'affaire de Roumazières.

Les dépêches du jour reprennent largement les développements liés aux 21 tonnes de déchets arséniés à Roumazières : annonce rapide de leur départ par la préfecture (0 h. 57) ; précisions sur les multiples précautions prises et exigées (démontrant une autre approche de la gestion des déchets) ; attente en région nantaise, après acceptation de l'entreprise productrice des déchets (qui néanmoins ne reconnaît pas sa responsabilité dans "l'anomalie" de Roumazières).

L'AFP reprend aussi un communiqué de la CGT exigeant une information large du public, dénonçant la discrétion de l'administration, dénonçant aussi le patronat uniquement soucieux de rentabilité financière à court terme ; le syndicat demande de nouvelles conditions d'entreposage des déchets.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (4)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (7)

2. THEMES

1° Saint-Quentin

- a) L'audition du Dr Schenker (Hoffmann-La Roche)
- b) Instruction/ tractations

2° Roumazières : l'effervescence et la peur

- a) Tableau de la commune et de ses habitants confrontés à l'effervescence autour de la décharge
- b) Psychose
- c) Le départ des fûts
- d) Les développements attendus
- e) Le problème du béton

3° Bellegarde : ouverture et agitation

- a) Une journée porte-ouverte voulue par France-Déchets
- b) Une réponse houleuse
- c) Encadré : beaucoup de déchets à porter "disparus"

4° Effervescence dans le Var

5° Effervescence partout

6° Intervention du député communiste de Charente à l'Assemblée : "La sécurité ne saurait être abandonnée au privé"

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Roumazières : départ et suivi des déchets arseniés

- a) L'annonce du départ
- b) Précisions sur les précautions prises
- c) Arrivée dans la région nantaise et attente d'un nouveau départ

2° Déclarations de la CGT

Dimanche 1er mai 1983

D Y N A M I Q U E

La journée n'est marquée que par deux dépêches concernant Roumazières : la préfecture ne relâche ni ses efforts ni sa pression. Les analyses effectuées sur les déchets italiens ont montré que ces derniers ne sauraient provenir de Seveso ; on rappelle la mise en demeure concernant l'évacuation de ces déchets entrés illégalement. L'exploitant s'élève contre cette décision et met en cause le service des Mines qui, selon lui, avait autorisé ce dépôt de déchets phéno-chlorés. La bataille continue.

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° Roumazières

- a) Les déchets en provenance d'Italie n'ont rien à voir avec ceux de Seveso
- b) L'évacuation des déchets

D Y N A M I Q U E

Une demi-douzaine de quotidiens reviennent sur le départ de l'"arsenic" de Roumazières. D'autres complètent les informations à disposition. L'Alsace annonce (le journal avait en réalité déjà fait état de cela le samedi 30 avril) qu'une destination a été trouvée pour ces déchets arséniés : le centre de traitement de Hombourg, puis, après conditionnement, les mines de sel près de Kassel (RFA). Une nouvelle fois, on observe à cette occasion ce que peut être la gestion souhaitée en matière de déchets (transparence, précautions, contrôle des autorités). A Roumazières, l'affrontement semble prévaloir entre l'exploitant et l'administration, M. Rocher refusant d'évacuer les déchets phéno-chlorés, arguant d'un accord verbal obtenu du service des Mines à ce sujet - ce que dément le responsable du service. La préfecture reste ferme : en cas de refus, elle fera exécuter les travaux au frais de l'exploitant. Pour tous ces travaux, on commence à poser la question de la prise en charge financière.

A Saint-Quentin, les journaux continuent à s'interroger sur les propos de Me Maurin et la "solution" qu'il avait annoncée. Une solution "discrète" qui, rappelle le Courrier Picard, ne serait "certainement pas du goût du secrétariat d'Etat à l'Environnement où l'on déclarait la semaine précédente que l'opération devrait obligatoirement se dérouler au grand jour". Ultérieurement, les journaux régionaux identifieront largement cette idée de solution discrète à la politique suivie par l'Environnement dans cette affaire. On le voit, au 2 mai, Le Courrier Picard ne réagit pas encore de cette façon.

Par ailleurs, la réflexion sur la gestion des déchets se poursuit. La région Midi-Pyrénées voudrait voir ses dossiers avancer sur ce problème. Le Monde revient sur les propos de Mme Bouchardeau au Sénat (29 avril) : elle avait aussi, à cette occasion, jugé "inadmissible" une opération de sous-traitance ayant pour but d'éviter que l'on ne sache où se trouvent les déchets toxiques.

L'AFP reprend le thème des "pourparlers" et "tractations qui se jouent en coulisses", en se posant la question de savoir qui peut libérer B. Paringaux du secret. Une autre dépêche précise la politique du secrétariat d'Etat à l'Environnement en matière de "fouilles" : ne pas confondre vitesse et précipitation, ne pas creuser partout, sans vérification préalable ; on ne peut suivre toutes les lettres anonymes. Il ne s'agit donc pas, commente l'AFP, d'imiter l'action à grand spectacle des Allemands à Munchenhagen. Enfin, sur le front de Roumazières, trois points retiennent l'attention : l'inculpation du gérant de la décharge ; les problèmes techniques que l'on va rencontrer pour extraire les 14 tonnes de résidus phéno-chlorés et leur trouver une destination finale ; la question, toujours, de la dalle de béton : la commission d'enquête pourrait demander sa destruction.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (8)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (7)

2. THEMES

1° Roumazières

- a) Les déchets arséniés : destination Alsace -RFA
- b) Les déchets phéno-chlorés : le refus de l'exploitant qui met en cause les Mines
- c) La charge financière des opérations

2° Saint-Quentin

- a) Scénario pour la piste "tractation"
- b) "Solution" discrète contre épilogue au grand jour, ou Me Maurin contre le secrétariat d'Etat à l'Environnement

3° Gestion des déchets industriels : le dossier en Midi-Pyrénées

4° Retour sur les propos de Mme Bouchardeau

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Saint-Quentin : "pourparlers" et "tractations en coulisse"

2° Les fouilles en Fance : le secrétariat d'Etat à l'Environnement veut éviter de confondre vitesse et précipitation

3° Roumazières

- a) Inculpation du gérant de la décharge
- b) Problèmes techniques
- c) La question de la dalle de béton

Mardi 3 mai 1983

D Y N A M I Q U E

Une "solution négociée" avait été annoncée à Saint-Quentin. La chambre d'accusation devait examiner la demande de mise en liberté de B. Paringaux. On attendait donc le dé nouement, d'autant plus que procureur de la République avait semblé le laisser entendre (Libération).

La presse locale, très bien informée, rapporte également la longue audition, "officielle cette fois", du sénateur Noè par le juge d'instruction (non plus à Paris et dans un hôtel comme le 20 avril mais au Palais de Justice de Saint-Quentin).

A Roumazières, selon l'Humanité (bien renseignée par la commission d'enquête), on semble aller encore de découvertes en découvertes. De nouvelles zones d'ombre apparaissent et l'interrogation sur les déchets de Seveso n'est pas close. Au sujet des déchets arséniés, Air Liquide, dont dépend La Grande Paroisse impliquée à Roumazières, proteste de sa bonne fois : pour preuve, on fait remarquer qu'il y a eu, pour cette opération, subvention de l'Agence de bassin ; que l'établissement de Roumazières est agréé, que la société industrielle SARP (Société d'Assainissement Résiduaire et de Pompage, sise à Saint-Herblain près de Nantes) est conventionnée. Cette courte déclaration montre clairement pourquoi le secrétariat d'Etat à l'Environnement est si soucieux de faire porter l'entière responsabilité de la gestion de déchets aux producteurs et d'éviter la procédure d'agrément. Par ailleurs, Roumazières cédant ses déchets arséniés à une autre région, c'est l'Alsace qui s'émeut. Le directeur du centre de traitement alsacien pressenti apporte précisions techniques et assurances.

On apprend aussi que trois journalistes, dans leur chasse à la dioxine, ont été menacés par un habitant de Saint-Cyprien (Loire), armé d'un fusil. Ils étaient pourtant sur une fausse piste.

Deux journaux publient des articles tranchant sur le reste de la presse. Le Quotidien du Médecin s'insurge contre la publication du Bild Zeitung qui avait mis en cause Hoffmann-La Roche : point n'est "besoin d'en rajouter, d'ex-citer des imaginations, de publier pour faire parler de soi". L'information publiée par le Bild est jugée "ridicule" puisque, premièrement, elle contredit les dires d'Hoffmann-La Roche (et d'ailleurs Hoffmann-La Roche a démenti formellement) ; que, deuxièmement, elle exigeait que le contrat passé par Mannesmann ne soit pas respecté. L'article, véhément dans le ton, repose sur deux hypothèses : Hoffmann-La Roche dit vrai, ne s'est jamais trompé ; le contrat doit être respecté, l'a toujours été. On observe, là encore, quelque difficulté de cohérence : l'auteur de l'article juge ainsi "invraisemblable" que les fûts soient en France..., ce qui implique une rupture du même contrat (les autorisations voulues n'ayant pas été délivrées par les autorités françaises). Mais il s'agit sans doute moins ici de convaincre que d'emporter l'adhésion du lecteur sur l'idée qu'il ne faut pas "dépasser les bornes". Mais quelles bornes sont "raisonnables" en situation de déraison ?

De même, le Monde tente de casser le processus de dramatisation autour de la dioxine. Craignant peut-être l'assimilation classique : presse = alarmisme, craignant peut-être aussi de se voir accuser de tomber dans une "opération orchestrée" contre Hoffmann-La Roche, contre l'industrie pharmaceutique et chimique, le journal publie en bonne place un premier article au titre suggestif : "La dioxine, un produit dangereux ?". Un second papier, au titre également suggestif, revient sur l'accident de Seveso : "Du mythe aux réalités" (les résultats d'aujourd'hui rendent surprenante la dramatisation d'hier).

Il faut relever à ce propos un trait caractéristique de la situation de crise : la mouvance. De la psychose, par exemple, on peut revenir à la sagesse ou basculer sans hésitation dans une "rationalisation" âprement élaborée. Dans le cas présent, il semble que l'on soit encore en période d'hésitation. Peu de jours après d'ailleurs, le Monde reviendra sur le cas de Seveso avec un sens moins aigu de la dé-dramatisation de bon aloi.

Par ailleurs, le Monde propose un autre dossier : le problème des déchets et celui des fûts de Seveso vus de Bâle, haut-lieu de la chimie, avec Ciba-Geigy, Sandoz et Hoffmann-La Roche. C'est là une nouvelle avancée dans l'examen des politiques industrielles face à la question des déchets, face aussi à une crise comme celle des 41 fûts.

Les dépêches du jour apprennent que le suspense demeure sur la mise en liberté de B. Paringaux : la chambre d'accusation de la Cour d'Appel d'Amiens n'a pas rendu sa décision immédiatement. En ce qui concerne les "négociations" qui seraient en cours pour libérer l'inculpé de son secret, le procureur de la République à Saint-Quentin déclare que ces éventuelles négociations ne peuvent être menées, de toutes façons, qu'avec l'éliminateur final des déchets. En d'autres termes, il n'y a pas de tractations entre l'inculpé et les pouvoirs publics.

Sur le front de Roumazières, l'AFP rapporte des éléments confirmant les informations publiées par le journal L'Alsace au sujet du transport des fûts de déchets arséniés à Herfa Neurode via Hombourg, après analyse méticuleuse. De même, il est établi que ce chargement de 21 tonnes était bien le 14^e du genre à être acheminé sur Roumazières.

Enfin, on vérifie une nouvelle fois qu'une situation de crise est propice au développement d'autres processus de dérapage. Une autre affaire Spélidec-Mannesmann (Italiana) semble affleurer à propos des déchets de PCB qui aurait transité par Saint-Quentin avant traitement complet ou partiel à Saint-Vulbas. De même, Greenpeace soulève une autre "affaire Noè" : le sénateur se voit accusé de vouloir immerger des déchets nucléaires dans l'Atlantique.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (5)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (9)

2. THEMES

1° Saint-Quentin

- a) L'examen de la demande de mise en liberté par la Chambre d'Accusation d'Amiens
- b) Le sentiment du commissaire responsable de la police d'Amiens
- c) Audition officielle du sénateur Noè et suite de l'enquête

2° Roumazières

- a) De plus en plus de problèmes ?
- b) L'appréciation du producteur des déchets arséniés
- c) Emotion en Alsace

3° Faits divers : escarmouche contre des journalistes

4° Des journaux à contre-courant

- a) Le Quotidien du Médecin s'insurge contre Bild Zeitung qui a mis en cause Hoffmann-La Roche
- b) Le Monde s'interroge sur cette dioxine que l'on dit dangereuse

5° Dossier : la chimie bâloise, ses rejets, et l'"effet Seveso"

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Saint-Quentin

- a) Décision de la Chambre d'Accusation : reportée
- b) B. Paringaux, son secret et les "négociations"
- c) Audition officielle du sénateur Noè à Paris

2° Roumazières

- a) De Roumzières à Herfa Neurode
- b) De 21 tonnes à 207 tonnes

3° Une autre affaire Spélidec-Mannesmann-Italie-Déchets

4° Une autre affaire Noè

Samedi 23 avril 1984

D Y N A M I Q U E

Courtes appréciations sur les acteurs concernés ; examen de pistes qui ne mènent guère au-delà du classement sans suite ; assurances données à Saint-Quentin sur la sécurité après le passage rapide des fûts ; inquiétudes nouvelles à Roumazières : on met en cause cette fois l'étanchéité de la carrière... De l'ensemble des publications du jour, réduites cependant en raison du week-end, on retiendra surtout :

- L'enquête de l'envoyé spécial de Libération en Allemagne : les opérations à Münchenhagen ; les inquiétudes à propos de la piste de Neckarsteinach, le profil du "Paringaux allemand", Jürgen Weber. Si, dans la chasse aux 41 fûts, on reste bredouille, les réseaux obscurs du monde des déchets reçoivent quelques coups de projecteurs bien inhabituels.
- La première partie d'un dossier approfondi sur "Seveso aujourd'hui" et sur B. Paringaux (Le Monde).

La journée est marquée par deux rebondissements importants :

- La piste Münchenhagen s'effondre dans le grotesque : toute l'affaire reposait, finalement, sur le témoignage d'un alcoolique notoire. Ce dernier a réussi, cependant, à créer un émoi considérable, signe de la tension engendrée par les 41 fûts.
- L'affaire Roumazières se complique sérieusement : 21 tonnes de carbonates arséniés contenant 1,5 tonne d'arsenic pur sont enfouis dans la décharge. La cargaison était arrivée le 2 avril 1982 ; comme le stockage était non réglementaire, les autorités administratives avaient mis le propriétaire de la décharge en demeure de se débarrasser de ces déchets. Trois lettres restèrent sans effet et finalement les fûts furent enfouis au début du mois d'avril (1983).

Ceci enflamme l'association de défense : l'arrêt immédiat et définitif de la décharge, et l'évacuation de tous les produits toxiques sont réclamés.

Par ailleurs, en ce qui concerne le développement "normal" de la crise, les thèmes suivants sont abordés :

- Le problème technique de la destruction de la dioxine, une fois les fûts retrouvés. Le Dr. Reggiani (ancien responsable des recherches médicales d'Hoffmann-La Roche) ne cache pas que l'opération sera très délicate.
- Toujours sur "l'après-découverte", Mme Bouchardeau déclare qu'elle continuera à traiter le problème des déchets. Il est ainsi souligné que le côté policier de l'affaire n'en est qu'un aspect : l'essentiel reste bien un problème de politique industrielle.

- Du côté de l'Italie, comme souvent, un lot appréciable d'éléments de confusion supplémentaire est apporté à l'affaire. Le ministre italien de la Santé demande au sénateur Noè de fournir des preuves à propos de ses récentes déclarations. Il est notamment demandé une preuve formelle au sujet de ce pays de la CEE qui serait disposé à incinérer les déchets s'ils étaient retrouvés (et même de brûler ceux qui se trouvent encore dans le réacteur toujours à Seveso). Ainsi, l'exemple du doute, voire de la suspicion, vient de haut.

On pourrait avancer qu'un processus analogue à celui observé lors de l'accident de 1976 est à l'oeuvre : chacun tente moins de régler la crise que de ne pas s'y brûler les doigts (en l'espèce, une position dans sa carrière politique).

Et il faut noter qu'au même moment, à Paris, le sénateur Noè aurait proposé (lors d'une réunion fermée d'experts de l'OCDE) de reprendre les déchets au cas où ceux-ci seraient retrouvés. Mais le sénateur ne se serait pas "formellement engagé", selon l'AFP.

Gérer la confusion de la crise par une tactique de l'insaisissable ne conduit sans doute qu'à exacerber confusion et irritation générale. Et le dégagement quasi-systématique sur du "peut-être non vérifiable", vite corrigé ou démenti, peut finir en dérapage non contrôlé. Mais ce sport semble parfaitement convenir aux responsables transalpins. Mieux : l'équilibrisme forcené auquel il est donné libre cours n'émeut personne. Ce qui peut rendre fort jaloux un officiel allemand ou français qui ne saurait s'offrir le luxe de tête-à-queue à répétition sans devoir ou s'expliquer sur le champ, ou démissionner. Sublime au-delà, inacceptable en-deçà... On le voit clairement dans cette crise : les cultures nationales sont un facteur capital à prendre en compte. On peut imaginer, dès lors, les difficultés rencontrées par Hoffmann-La Roche au prises, en pareille situation de crise, avec quatre cultures principales...

- Enfin, quelques précisions sont apportées sur la piste "Badische Rückstandbeseitigungs" de Neckarsteinach (Bade-Würtemberg) : B. Paringaux a peut-être seulement fait état de cette destination, mais sans l'avoir effectivement utilisée... On peut poursuivre dans l'interrogation : le gérant de la Spélidec se serait-il avancé un peu hâtivement ? Ou faut-il voir dans cette désignation intempestive un signe de dissension dans les réseaux obscurs des éliminateurs de déchets ?

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (7)

2. THEMES

- 1° Appréciations sur les acteurs concernés**
 - a) Le sénateur Noè
 - b) L'avocat de Paringaux, Maître Maurin
 - c) Hoffmann-La Roche
 - d) Rhône-Poulenc
- 2° Des pistes qui ne mènent nulle part**
 - a) Port-de-Bouc
 - b) Camargue
 - c) Bellegarde
 - d) Saint-Quentin
 - e) Roumazières
- 3° Sur la piste allemande**
 - a) Münchenhagen
 - b) Neckarsteinach et Jürgen Weber, le Paringaux allemand
- 4° Dossier : M. Paringaux, courtier solitaire**
- 5° Dossier : les déchets toxiques**

III - DEPECHEs D'AGENCES

- 1° Münchenhagen : la piste s'effondre**
 - a) L'informateur se rétracte
 - b) Arrêt définitif des recherches
 - c) Synthèse finale
- 2° Roumazières : rebondissement**
 - a) 1,5 tonne d'arsenic illégalement entreposée, puis enfouie
 - b) Télégramme de l'association de défense à Mme Bouchardeau
- 3° L'après-découverte des fûts**
 - a) Le problème technique de la destruction de la dioxine. L'avis du Dr. Reggiani : difficile
 - b) Politique en matière de déchets : déclaration de Mme Bouchardeau
- 4° L'Italie dans la crise**
 - a) Mise en cause de l'Italie par des experts du groupe "Environnement" de l'OCDE. Proposition du sénateur Noè : reprendre les fûts.
 - b) A Rome, le ministre de la Santé demande des preuves au sénateur Noè
- 5° La piste Neckarsteinach (Bade Württemberg)**

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Parisien : RFA, aucune trace de dioxine.
2. Le Quotidien de Paris : La chasse au poison. Les fouilles ont commencé en RFA et l'affaire suscite partout des réactions passionnées.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Courrier Picard : On creuse en Allemagne, on nage en Italie.
2. L'Humanité : Des fouilles à Hanovre.
3. Le Matin : Hoffmann-La Roche : Parlez et nous ferons le reste.
4. Le Provençal : De Bellegarde à Port-de Bouc en passant par la Camargue, des pistes multiples qui ne mènent nulle part.
5. La Voix du Nord : Le sénateur-maire rassure la population. Hoffmann-La Roche : appel à l'opinion.
6. Sud-Ouest : On creuse en Allemagne.
7. Libération : Avec les chercheurs de dioxine à Münghenhagen. Psychose, des décharges qui débordent au premier orage.
8. Le Monde : Le courtier solitaire des barils de dioxine. Les fosses communes d'une pollution.

2. THEMES

a) Le sénateur Noè

Le Courrier Picard

"Savait, ne sait plus, mais saurait tout".

b) L'avocat de B. Paringaux, Maître Maurin

Le Courrier Picard

Sa prestation télévisée de mardi soir a fait sourire : pour lui, la détention préventive serait une toute nouvelle forme de pression.

c) Hoffmann-La Roche

L'Humanité

En attendant, la firme Hoffmann-La Roche — inquiète du boycottage lancé à l'encontre de ses produits — s'efforce de s'innocenter auprès de ses clients.

Cependant, même Birnt Wolbeck, responsable de la gestion des déchets dans un gouvernement ouest-allemand peu enclin à la rigueur envers les multinationales, se refuse à dédouaner le groupe pharmaceutique. « *Ma conviction, a-t-il déclaré jeudi, est que cette affaire a été montée de façon peu orthodoxe et que c'est un scandale.* »

Hoffmann-Laroche a donc choisi de lâcher du lest. Le groupe s'est déclaré hier « *prêt à prendre en charge les frais et à mettre en œuvre toutes mesures nécessaires en vue d'un stockage dans une décharge officielle ou d'en assurer la destruction dans une installation d'incinération agréée, s'il s'avérait après la découverte des fûts que leur stockage n'avait pas été effectué dans une décharge contrôlée.* »

Le Matin

« **N**OUS adjurons toute personne qui pourrait donner toute indication sur le lieu d'entreposage de rompre le silence et d'informer les autorités. » Tel est l'appel qu'a diffusé hier la direction

du groupe Hoffmann-La Roche, au lendemain de la décision de boycott annoncée par les mouvements écologistes et de consommateurs européens. Un message qui provoque plus que de l'embarras. Et où la firme bâloise se montre

prête à tous les sacrifices pour mettre un terme à cette affaire empoisonnée qui lui vaut aujourd'hui d'être la cible de toute l'Europe.

d) Rhône-Poulenc

L'Humanité

• **LE GROUPE RHÔNE-POULENC** ne veut pas être mis dans « le même sac » que Hoffmann-La Roche. Une enquête ayant prouvé que des déchets contenant de la dioxine en provenance de son usine de Pont-de-Claix sont entreposés dans la décharge de Roumazières (Charente), le groupe chimique se dit prêt « à apporter son concours aux autorités responsables de la décharge de Roumazières pour assurer la meilleure garantie de sécurité du stockage existant de ses dépôts ». Et

2° Des pistes qui ne mènent nulle part

a) Port-de-Bouc

Le Provençal

« Pour certains, c'est une Alsacienne. Pour d'autres, il y a quelque chose de bizarre, tantôt au Nord, tantôt au Sud, tantôt à l'Est, tantôt à l'Ouest. Quoi qu'il en soit, hier, un hebdo parisien a parlé d'une route de la diosmine passant par Port-de-Bouc.

Cette information, disons-le tout net, ne date pas de ces dernières heures et tant le S.R.P.J. marseillais que le S.R.P.J. Lille ont été amenés au début de cette affaire à se rendre à Port-de-Bouc.

b) La Camargue

Le Provençal

De rebondissement en rebondissement l'affaire des déchets de Seveso est arrivée en Camargue. On parle de la station biologique de la tour du Valat. Quel lieu peut-il exister entre la diosmine éminemment toxique et un centre écologique ? L'usine responsable du désastre de Seveso appartient à la Société Hoffmann-Laroché. La station biologique de la Tour du Valat a pour directeur M. Luc Hoffmann. Cette parenté assez stupéfiante au demeurant, a nourri des rapprochements vifs et des divagations.

Mais qu'a à dire M. Luc Hoffmann, écologiste, de la disparition des déchets de Seveso ? M. Hoffmann est absent, il répond-on à la tour du Valat. Il est en voyage. Quant aux scientifiques s'ils ne laissent pas toutes ses questions à la porte de leur laboratoire ils se réfugient derrière leur statut. Ils sont employés par la Fondation Sansouire. Luc Hoffmann est pour eux un directeur c'est tout.

c) Bellegarde

Le Provençal

et les acides), les catalyseurs usés, les boues des stations de traitement des eaux usées industrielles... cette décharge est située dans la carrière de Broussan proche de Bellegarde, dans le Gard.

Dans le Sud de la France par où ils ont inévitablement transité avant leur destination finale, il n'existe qu'une décharge capable d'accueillir les déchets industriels qui ne peuvent être ni incinérés ni traités par des voies physico-chimiques comme les boues de detoxication (techniques qui neutralisent les métaux lourds

port détaillé de tout ce qui a été confiné dans la décharge.

Un dépôt clandestin aurait-il pu être effectué à l'insu des autorités ?

« C'est impossible, répond Mme. Conrath, directrice de la société France-Déchets dont le siège central est à Montreuil et qui gère la décharge de Broussan. Les déchets qui sont expédiés vers Broussan font l'objet d'une analyse préalable avant d'être acceptés. Puis lorsque le chargement arrive nous procédons à une analyse de contrôle complémentaire

pour voir si le chargement est conforme à ce qui avait été annoncé. Il nous est arrivé de faire retourner des camions dont le chargement était bon, dit l'arrêt de ce qui avait été annoncé ».

Néanmoins que la décharge est située dans un site hydrogéologiquement sûr parce que parfaitement étanche. Il est composé uniquement d'argile et nous avons arrêté les sondages à moins 160 mètres de profondeur affirmé Mme. Conrath.

d) Saint-Quentin

La Voix du Nord

M. Jacques Braconnier, sénateur-maire, a fait hier après-midi une mise au point sur les problèmes posés par le stockage de la dioxine à Saint-Quentin.

Selon son communiqué, qui fait état des « dernières données de l'enquête », il s'avérerait que les 41 fûts contenant des déchets avec de la dioxine de Seveso « auraient séjourné de trois à huit jours à Saint-Quentin l'automne dernier ».

M. Braconnier estime que le stockage dans les entrepôts de la Spelidec, rue de La Fère, n'aura été vraisemblablement que de trois jours.

Toujours selon le maire, « le stockage se serait fait dans des fûts réglementaires à double enveloppe et en bon état, ce qui exclut tout risque de contamination quelconque pour les riverains ».

Après avoir souligné que les fûts montrés à la télévision n'ont rien à voir « avec le toxique en cause », M. Braconnier fait le point sur les différentes enquêtes diligentées « selon les procédures réglementaires, sous l'autorité des services préfectoraux ».

Ces enquêtes, après rapport des services nationaux, permettent « de rassurer la population », et « la récente analyse de tous les puisards (N.D.L.R. : de la société Nafitank, qui louait des entrepôts à la Spelidec) n'ayant rien montré de suspect, il n'y a donc aucun risque pour la nappe phréatique et l'eau potable ».

Reste, bien sûr, conclut M. Jacques Braconnier, le problème de « la destination de ces fûts, qui sera révélée par les ministères concernés dès que l'enquête judiciaire aura abouti sur ce point ».

e) Roumazières

Sud-Ouest

... les habitants de Roumazières-Loubert (Charente) continuent de se poser des questions sur leur propre décharge. Cette dernière recèle as-

sez de déchets chimiques dangereux en plus des 600 tonnes de résidus contenant de la dioxine de Rhône-Poulenc, avec le H.C.H., les résidus de pentachlorophénate et autres aminés aromatiques pour qu'ils s'en inquiètent vraiment. La direction de Rhône-Poulenc aussi. Prête de scrupules, elle se déclare prête à apporter son concours aux autorités responsables de la décharge de Roumazières pour assurer les meilleures garanties de stockage existant de ses dépôts. Dans ce but, et afin d'instituer une surveillance rigoureuse, la firme se propose immédiatement d'analyser les eaux superficielles et souterraines au voisinage de la décharge.

Recontrôler les eaux, en amont et en aval, dans d'autres conditions que la première fois, apparaît indispensable aux responsables de la commission d'enquête locale. Certains, à Roumazières, proposent même des contre-analyses. De même est-il impératif que l'étanchéité de la décharge de l'Alfit soit entièrement réexaminée.

Tout laisse supposer qu'elle n'est pas étanche. Le témoignage d'un spécialiste en carrière d'argile, dont la compétence à Roumazières n'est pas discutée, tend à démontrer que cette carrière, dans l'état où elle a été abandonnée après l'exploitation, ne peut être totalement étanche au fond.

3° Sur la piste allemandea) Münchenhagen

Libération

(Voir page suivante)

Notre envoyé spécial a suivi les recherches entreprises pour tenter de retrouver les fûts de déchets de Seveso dans une décharge de la région de Hanovre en Allemagne fédérale. Hier, en fin d'après-midi, on n'avait toujours rien trouvé.

"Sondermülldeponie Münchenhagen". C'est ici qu'a abouti depuis deux jours la piste des fûts de dioxine. La décharge a été fermée sur décision du procureur Kuhnrod, de Verden, après qu'un médecin de la région lui eût apporté le témoignage d'un de ses patients, vraisemblablement un ouvrier de la décharge qui veut garder l'anonymat. Selon lui, les fûts se trouveraient dans la décharge de Münchenhagen.

7H. Deux hélicoptères de l'armée survolent déjà la région. Devant la baraque verte préfabriquée qui lui sert de bureau, Hans Otto Mohring, le directeur de la société, a l'air sûr de lui, et, cigare aux lèvres, multiplie les déclarations. La télé italienne est déjà là. Hans Mohring affirme qu'aucun fût italien n'a jamais franchi le seuil de sa décharge de 25.000 mètres carrés ou alors sous une autre identité...

Bien que la décharge soit fermée depuis jeudi, les fouilles n'ont pas commencé. Les autorités de Basse-Saxe veulent à tout prix garantir une sécurité maximum aux ouvriers spécialisés qui sont déjà sur place. "Je ne connais pas M. Paringaux, je perds chaque jour 50.000 deutschmarks avec cette fermeture et, si je suis mis hors de cause, je porterai plainte pour le préjudice subi" : Hans Mohring, la soixantaine, antipathique, parade. Il dirige cette décharge depuis six ans et emploie dix ouvriers, un ingénieur chimique et une laborantine. Le personnel de la Sondermülldeponie a vu défiler 320.000 tonnes de déchets depuis le 15 avril 77, date à laquelle Mohring a pris la direction du dépôt créé en 72.

A l'approche des quatre fosses, l'odeur devient carrément insupportable, un mélange de chlore et de produits chimiques qui vous réveillent définitivement. Derrière un gros terril d'argile noirâtre, la première fosse est vide, impressionnante : 100 mètres de long sur quarante de large et quinze mètres de profondeur avec un accès pour les camions. Celle-là n'intéresse pas les enquêteurs, pas plus que celle qui lui est parallèle, vide également. Sur l'explanade qui les borde, cinq bulldozers, des centaines de mètres de tuyaux, trois ou quatre moto-pompes, deux baraques de chantier et quelques containers complètent le paysage.

A l'autre coin de la décharge, deux fosses ont déjà été comblées. C'est vers là que s'orientent les recherches puisque, selon les indications que détient le procureur, les fûts de Seveso auraient été entreposés dans l'angle ouest de la décharge. Mais Hans Mohring, à qui le procureur a dit qu'il le ferait incarcérer s'il trouvait les fûts, baigne dans l'optimisme, et espère réouvrir lundi.

Vers 11h, quatre camionnettes franchissent les portes de la décharge. Une douzaine d'hommes, casque jaune et bleu de chauffe, en descendent armés de détecteurs de métal. Les "bip-bip" plus ou moins aigus sont interprétés et sous la direction de Bernd Lange, ingénieur des eaux, les ouvriers commencent à baliser toute la parcelle ouest.

Derrière les grilles, quelques écologistes sont arrivés, les banderolles fleurissent dans les arbres : "Recycling statt Geldgier" (recyclez au lieu de faire du fric). "Hier ist nicht nur dioxin tödlich" (ici il n'y a pas que la dioxine qui est mortelle). Ils comptent beaucoup sur cette affaire des fûts de Seveso pour étendre leur action dans une région où ils sont peu implantés malgré la présence de cette décharge.

A midi, la localisation est terminée. Herr Kühnhold, le procureur, arrive. Il a le feu vert pour que le bulldozer dégage la couche superficielle de boue. L'ingénieur chimiste de la société se défend au micro des radios allemandes : "Des produits chimiques, des bidons d'huile ou de laque pour voiture ont bien franchi les portes de la décharge, mais jamais des fûts de dioxine". D'après ses déclarations, les fûts de déchets représentent 2,5% du tonnage total entreposé ici.

Dans la boue, le bulldozer a repris son étrange ballet. Bernd Lange continue à baliser le secteur. A 14h, les experts ont affiné leur jugement. Il ne reste plus qu'une zone de cinq mètres sur quatre, 20 m² sur lesquels le procureur ne veut prendre aucun risque puisque le métal décelé par les détecteurs semble être enfoui sous moins de deux mètres de terre. Une importante concentration de métal. Nouvelle réunion, les ABC Schutztruppe de Linbourg (atomique, biologique, chimique troupes de protection) est en alerte, elle attend l'autorisation des autorités. Pendant ce temps, les écologistes ont organisé une conférence de presse à la salle communale de Loccum. Un bide, mais ils comptent mettre sur pied une manif pour lundi.

Dans des voitures de pompiers, les ABC Schutztruppe sont enfin arrivées. Il était 17h45, ils ont enfilé des bottes aux pantalons incorporés, une veste étanche, deux paires de gants, un masque respiratoire, mis leur bouteille d'oxygène sur le dos pour se diriger vers cette minuscule parcelle. Là-bas au fond de la décharge. Un représentant de la firme Luebecka, qui aurait envoyé des fûts de déchets à Münchenhagen, attend que les fûts soient déterrés pour les reconnaître éventuellement. S'il ne les reconnaît pas, l'hypothèse du stockage des fûts de Seveso à Münchenhagen tiendra toujours.

b) Neckarsteinach et Jürgen Weber, le Paringaux allemand**Libération**

On a longtemps soupçonné une société de la région de Heidelberg d'y avoir stocké les déchets de dioxine. Si ceux de Seveso n'y sont pas, les déchets industriels n'y manquent pas...

"Jürgen Weber, c'est comme Paringaux, ce n'est qu'un boîte aux lettres", explique Andreas Bernstorff, un journaliste de Communale, un hebdomadaire alternatif de Heidelberg. Lui aussi a suivi toutes les pistes et, jusqu'à la semaine dernière, il a bien cru que les 41 fûts pouvaient être enfouis dans le Bade-Württemberg. A Saint-Quentin (Aisne), le juge Vanhasbrouk était intrigué par les documents qu'il possédait concernant une certaine "Badische Rückstandseseitigungs GmbH". Il avait raison de l'être, car son directeur, Jürgen Weber, est un habitué des déchets toxiques et connaît Bernard Paringaux, le PDG de Spelidec.

C'est à Neckarsteinach, à 20 km de Heidelberg, que se trouve le siège de l'entreprise de Jürgen Weber, mais le chauffeur de taxi mettra près d'une heure à la trouver. En fait, c'est Mme Weber, son sécrétaire à la main, qui accueille froidement au 30 de la Darsbergen Strasse, le siège de la société étant en effet le domicile de Jürgen Weber. Comme Bernard Paringaux, celui-ci travaille seul ; comme Bernard Paringaux, il fait partie de ces intermédiaires qui permettent de brouiller les pistes dans les transports de déchets toxiques. Agé d'une quarantaine d'années, il a été mêlé, il y a huit ans, au scandale Plaumann, des fûts de produits chimiques qui avaient été laissés en pleine nature, à la frontière de l'Allemagne de l'Est. En guise de rendez-vous, il me laissera un communiqué précisant qu'il a eu en même temps que M. Hilmer, le directeur de H.B.K., société spécialisée dans le transport des déchets toxiques vers l'Allemagne de l'Est, des contacts avec Paringaux au printemps 81 et en mai 82 pour étudier la possibilité d'éliminer les déchets de dioxine de Seveso. Weber dit d'ailleurs que Paringaux leur avait précisé que les déchets viendrait d'une entreprise de Genève, la W.A.D.I.R. (Waist Disposer and Recycling), une autre société intermédiaire que dirige un certain André Maurer. Après ces négociations, il affirme n'avoir plus jamais entendu parler de Paringaux.

Il existe deux décharges dans le Bade-Württemberg appartenant à la société Sondermüll GmbH. A 30 km d'Heidelberg, village de 500 habitants où les experts ont trouvé le terrain idéal, une strate d'argile à une dizaine de mètres de profondeur, qui permet de stocker les produits les plus dangereux avec un minimum de risques d'infiltration. Mais la décharge de Billigsheim est un immense trou vide. La licence d'exploitation ne devrait arriver que cet été. Elle pourra alors accueillir les fûts les plus toxiques...

A Malsch, entre Karlsruhe et Heidelberg, la décharge par contre tourne à plein régime, et depuis vingt ans qu'elle fonctionne, on ne compte plus les scandales qu'elle a déclenchés, en

débordant au premier orage. La résistance des habitants de la région a toujours été très vive mais depuis vingt ans, elle continue d'accueillir des déchets. Au total, on dénombre en R.F.A. une quarantaine de dépôts dont six à dix sont habilités pour accueillir les déchets de dioxine. Quant à la surveillance, elle varie d'un land à l'autre, chacun ayant ses propres lois sur la question. Ainsi, en Basse-Saxe, la région d'Hanovre, c'est seulement le Kreis -l'équivalent de l'arrondissement en France - qui est chargé de la surveillance et toute cette région est vite devenue la terre d'asile des spécialistes en déchets.

Après un début de psychose, les habitants de Heidelberg ont oublié cette nouvelle alerte, mais avec l'agrandissement de Billigsheim qui est prévu, ils savent que ce n'est que partie remise. Andreas Bernstroff, comme la plupart des écologistes d'Heidelberg et du Bade-Würtemberg, croit pour sa part que l'affaire des 41 fûts a été entièrement montée par Hoffmann-La Roche pour faire diversion. Selon lui, 3.000 fûts de dioxine auraient transité par l'Allemagne via la Belgique : "Un transporteur belge a été interrogé par la police. C'est lui qui a organisé le transfert des fûts jusqu'à Hambourg. Là-bas, la Bundesbahn, les chemins de fer allemands, ont refusé d'assurer le transport vers Lübeck, puis l'Allemagne de l'Est. On a laissé les plombs en douane avec la mention "transit" et les fûts ont été acheminés par le canal jusqu'à Lübeck puis Wismar, en Allemagne de l'Est. Maintenant ils sont juste de l'autre côté de la frontière à Schönberg. Trois mille fûts, conclut-il, c'est quand même autre chose que 41".

4° Dossier : M. Paringaux, courtier solitaire

Le Monde

Marseille. — Le juge d'instruction de Saint-Quentin, M. Régis Vanhasbrouck, a-t-il déjà perdu ? M. Bernard-Fernand Paringaux, soixante-six ans, le seul homme qui, officiellement, connaît la destination finale des quarante et un fûts de dioxine de Seveso, après les avoir acheminés comme courtier jusqu'à Saint-Quentin, semble inébranlable. Ecroué depuis vingt-cinq jours, il se tait obstinément. A chaque audition, il manifeste sa volonté de ne point parler. « Ses déclarations sont quel-

que peu répétitives », déclare le procureur de la République.

M. Paringaux, à entendre ses proches, ne voudrait trahir une parole donnée sous contrat au destinataire final de la dioxine. « Il a fait de cet engagement à ne pas trahir un secret », déclare M^e Olivier Maurin (Marseille), un de ses deux avocats, un point d'honneur conforme à ses valeurs. Un sens de l'honneur que M. Paringaux aurait montré comme résistant et comme officier des Forces françaises libres, plus tard décoré de la Légion d'honneur. Un sens du devoir, sans doute, lorsque, en février encore, se sentant menacé, il prenait la présidence de sa société de courtage, la Spedilec, assurée jusqu'alors par sa femme.

Pas question, dans tout cela, d'un quelconque appât du gain qui, pourtant, d'après le magazine allemand *Stern*, se monterait à 1 million de dollars (environ 7 millions de francs). « M. Paringaux est injustement emprisonné, comme au Moyen Age, dans un cul-de-basse-fosse », déclare un de ses amis, M. Serge Léonard, expert au tribunal de commerce et président d'une association marseillaise pour l'exploitation de la Méditerranée (ASTEM). Sans doute par amitié, il n'hésite pas à ajouter : « La dioxine froide, de toute façon, n'est pas dangereuse. » « M. Paringaux est un homme droit et loyal, un excellent père de famille », affirme quant à lui le président du Propeller Club of U.S., un Rotary maritime dont M. Paringaux est le vice-président.

Cet excellent père de famille aurait-il été victime, comme il

l'affirme, d'une « lettre de cachet » ? Est-il l'âne de cette fable empoisonnée ? Son système de défense, en tout cas, apparaît déjà clairement : les véritables responsabilités seront situées ailleurs, « à un autre niveau », déclare son avocat. Les torts sont, il est vrai, partagés. Huit sociétés ont au total eu à connaître, à un titre ou à un autre, de l'élimination de la dioxine. Aucune ne fit face à ses responsabilités, que ce soit Hoffmann-La Roche à qui le gouvernement français pourrait, affirmait-on au secrétariat d'Etat à l'environnement, renvoyer les fûts de dioxine si on les retrouvait, ou la société transitaire Gontrand qui, à Saint-Quentin, a dédouané la dioxine, enregistrée sous un nom plus qu'approximatif. Seul donc M. Paringaux, courtier solitaire de Marseille, accepta en toute connaissance de cause ce contrat. Il en assume aujourd'hui encore tout le poids lorsqu'il affirme au juge qui l'interroge que les fûts ne présentent aucun danger pour la population : « Je n'aurais pas fait, dit-il, courir de risques à quiconque pour de l'argent. »

« C'est un monsieur très intelligent et prudent », confirme le responsable du S.R.P.J. d'Amiens, après l'avoir interrogé. M. Paringaux, toujours en voyage à la recherche d'un nouveau brevet, d'une nouvelle aventure dans la lutte contre les déchets, jugea sans doute le défi de la dioxine à sa mesure : « Il doit bien y avoir, confiait-il il y a plus d'un an à ses amis, des moyens d'éliminer la dioxine de Seveso. »

(Suite de la première page.)

En novembre 1981 déjà, comme le démontre un échange de lettres en possession du juge, il se renseignait auprès d'une décharge du Bade-Wurttemberg (R.F.A.) sur les moyens d'y entreposer le produit hautement toxique. M. Paringaux n'a vraiment rien d'un lampiste de la dernière heure. Sa vie, après des passages à la Compagnie française des pétroles et dans d'importantes sociétés allemandes, est là pour témoigner — depuis dix ans — de son activité en faveur de cette « Europe des déchets » qu'il appelle de ses vœux.

De gros clients

En août 1973, après son arrivée à Marseille, il crée la société Incimer (Incinération en mer) afin d'éliminer en haute mer, sur des bateaux incinérateurs, les rejets chlorés. De nombreux industriels, dont Rhône-Poulenc, font alors appel à lui. Il affrète tout à tour deux bateaux, le *Mathias I* et le *Mathias II*, appartenant l'un et l'autre à des sociétés allemandes, la Stohl und Blech Bau et la fameuse société Mannesman, premier intermédiaire d'Hoffmann-Laroche pour l'élimination de la dioxine. Un arrêté préfectoral lui interdit-il est, en décembre 1974, l'appareillage de ces navires en Méditerranée ? M. Paringaux organisa alors ses activités en mer du Nord, à partir de Bordeaux, en attaquant devant les tribunaux la décision des pouvoirs publics. S'il gagne devant le Conseil d'Etat en 1981 et s'il réclame aujourd'hui, au titre de dommages et intérêts, 30 millions de francs à l'Etat, sa clientèle, malgré tout, organise de plus en plus elle-même l'élimination de ses déchets industriels. Sa société a été déclarée en règlement judiciaire le 21 novembre 1979.

Dès 1977 pourtant, il gérait parallèlement une agence qui travaillait pour des industriels alsaciens, avec une décharge à Darbilly, près de Lyon, rapidement fermée pour des activités à la limite de la légalité. M. Paringaux devient alors un des deux actionnaires d'une autre dé-

charge, l'Acodéc, située à Roumazières, en Charante-Maritime. Ses activités ne s'arrêtent pas là : entre deux voyages au Koweït ou aux Etats-Unis, il popularise un matériel allemand de lutte contre la pollution portuaire, notamment dans le port d'Hambourg ; au début de 1979, avant même le décès de la société Incimer, cet homme, à soixante-deux ans, crée la Spelidéc : une simple boîte aux lettres à Marseille, avenue du Prado, au septième étage d'un immeuble résidentiel, un téléphone et toujours cette volonté, d'après ses amis, de trouver « des créneaux spécialisés ». E.D.F. lui confie chaque année, pour 1 million de francs, le contrat de près d'un million de condensateurs hors d'usage qui sont transportés par ses soins dans cette décharge de Basse-Saxe, près de Hannover, soupçonnée d'abriter, depuis quelques jours, la dioxine de Seveso.

Pris de court, il y a un an, par le refus des Allemands de recevoir des récipients imbibés de pyralène, M. Paringaux loue, à Saint-Quentin, à une société de chaudronnerie, un hangar de 7 000 mètres carrés, où la fameuse dioxine fut entreposée. Le seul salarié de sa société, M. Quignon, s'y employait à séparer le pyralène des condensateurs : le premier est brûlé dans une entreprise agréée de l'Ain, à Saint-Vulbas, les seconds sont envoyés en Allemagne. Le contrat a été suspendu en janvier dernier par E.D.F., alertée sur l'affaire de la dioxine par les services officiels.

En fait, la direction interdépartementale de l'industrie fut, au départ, bien davantage choquée par ce hangar non déclaré que par le stockage de quelques fûts de dioxine. Le procureur de la République a, depuis, changé d'avis... prêt à oublier ce hangar pour mieux se concentrer sur les fûts toxiques. Si M. Paringaux ne passe pas aux aveux, le parquet de Saint-Quentin ne pourra pas seulement compter sur les deux policiers du S.R.P.J. d'Amiens affectés à cette enquête pour retrouver à travers l'Europe quarante et un fûts de dioxine.

NICOLAS BEAU.

Déchets toxiques de l'industrie

① Désamorcer des bombes à retardement

IL EST PRODUIT EN FRANCE, chaque année, 150 millions de tonnes de déchets industriels, environ. Soit, en proportion, dix fois plus que les déchets des ménages. Mais, retranchons ici les 100 MT de déchets « inertes » et les 32 autres millions de tonnes constitués par les chutes de l'artisanat, les emballages des grandes surfaces, les restes de la restauration, etc... qui, de même nature que les ordures ménagères,

ne demandent pas un traitement à part. Restent les déchets « spéciaux » évalués à 18 MT, qui, comme leur nom l'indique, peuvent poser problème. Ainsi les huiles d'usage, le produit des traitements de surface, les solvants divers, déjà relativement « dangereux ». Et, parmi ces déchets spéciaux, au moins deux millions de tonnes de déchets arseniaux, cyanurés, polychloro-vinyls très toxiques.

Le problème des déchets, au vu de l'ampleur qu'il prend dans notre civilisation du « tout à jeter », tenu au plan ménager qu'industriel a fait l'objet d'une loi en juillet 1975 — véritable loi-cadre, permettant le coup de décaïte ultérieurs) de s'attacher au problème des déchets sous tous ses aspects.

Les textes sont au point, mais cela ne suffit pas.

Cette loi de 1975 venait opportunément actualiser la notion de déchet, notamment industriel. Surtout, elle affirmait la responsabilité du fabricant d'un produit dans le devenir de celui-ci, jusques et y compris au stade ultime du déchet. Dans l'absolu, les constructeurs de voitures pourraient être comptabilisés des déchets devenues épaves ! On en voit directement l'intérêt, s'agissant des médicaments périmés ou jetés, des piles dangereuses, ou des piles-poubelles susceptibles d'engendrer de graves pollutions au mercure.

La loi conduit ainsi l'industrie à prendre des précautions initiales, et permet de lui demander de s'associer financièrement au traitement de son produit devenu déchet. C'est ce qui se fait déjà par voie contractuelle pour la récupération des piles-boutons. Il en va de même pour les huiles usagées... Cette loi permet deux modes d'emploi : le voie du contrat, libérale, ou le recours éventuel à la contrainte. Comme l'enjeu dans certains cas peut le justifier.

Autre grand mérite de cette loi de 1975 : elle a doté la France d'un instrument pour s'attaquer au problème des déchets, en créant l'A.N.R.E.D. (Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets) dont le siège est à Angers.

Les agences de bassin et l'A.N.R.E.D. à l'œuvre...

L'ANRED n'a pas un rôle de « police » de l'environnement, mais une mission de conseil et d'assistance. Elle dispose aussi de moyens pour subventionner des expériences et des projets. Les déchets industriels intéressent l'ANRED à un double-titre : comme danger pour l'environnement, et comme valorisation possible d'un déchet.

Si l'ANRED s'occupe des produits toxiques, elle n'a toutefois pas dans sa compétence les déchets radioactifs pris en charge pour leur part par une autre agence — l'ANDRA, qui relève du Commissariat à l'énergie atomique.

Concernant les déchets industriels, il y a deux au-



tres lois que cite M. Joseph Bland, chef du service « industrie » à l'A.N.R.E.D.

La loi de juillet 1975, venue adjoindre aux problèmes de la société industrielle la loi de 1917 sur les établissements « classés » dangereux, insalubres, incommodes. Au nombre desquels les usines qui produisent des déchets dangereux et les centres qui les traitent, ou les décharges qui les accueillent.

Autre texte important : la loi de février 1964, sur la gestion des eaux. En effet, ce sont les eaux de surface et surtout souterraines qui sont les plus directement menacées par cette pollution. Aussi, ce sont les agences de bassin, au premier chef intéressées par la sauvegarde de la qualité des eaux, qui ont aidé à la mise en place — et subventionnée — les premiers centres régionaux de traitement des déchets industriels.

Quant à l'A.N.R.E.D., née en 1975, elle s'est attaquée à son tour au problème des déchets industriels, sur deux fronts : il s'agissait d'abord de voir comment résorber le passé, en repérant les dépôts anciens, connus ou inconnus, voire clandestins. Des inventaires ont été faits suivis d'un classement pour désamorcer les dépôts à surveiller en priorité, à aménager ou plus radicalement à gommer.

Sur 450 dépôts répertoriés, 60 à 80 avaient été ainsi reconnus relativement « préoccupants ».

Un cadeau empoisonné pour l'avenir.

Actuellement l'ANRED met en place une équipe de trois ingénieurs et un technicien pour, au-delà des inventaires déjà accomplis, « sonder » les dépôts anciens les surveiller, rechercher les solutions, s'ils représentent un danger actuel ou à terme, car ces dépôts peuvent constituer de véritables « bombes à retardement ».

C'est un « cadeau » empoisonné pour les générations futures. D'où l'action sur le second front : la mise en œuvre d'une politique de décharges régionales contrôlées pour accueillir les déchets spéciaux, ceux du moins pour lesquels le traitement ne s'impose pas, ou serait d'un coût prohibitif. La France compte une douzaine de ces décharges contrôlées dont Argences près de Caen et Champeusse-sur-Baconne, en Maine-et-Loire. On nous assure à l'ANRED qu'il n'y a guère de raison d'imaginer que le diable de Seveso puisse s'y trouver !

Pour prévenir toute « catastrophe » industrielle et désamorcer ces « bombes à retardement » l'ANRED a étudié en 1981 à la demande des ministères de l'Environnement et de l'Industrie, les mesures qui pourraient être prises pour la sécurité à long terme des décharges de déchets industriels spéciaux... et de leur côté les instances européennes étudient les moyens de surveiller et de contrôler les transferts transfrontaliers de déchets dangereux au sein de la Communauté. Nul doute que ce texte, déjà en chantier, va être accéléré par le mystère — et le scandale — des fûts de Seveso.

Ainsi dispose-t-on pratiquement des textes. On commence aussi à avoir la connaissance scientifique, peut-être même a-t-on les moyens financiers de régler le problème des déchets. Et tout le monde sait maintenant qu'il y a urgence ! Nous verrons demain que sur le terrain tout n'est pas si facile, même si l'Ouest, moins industrialisé, est de ce point de vue moins menacé.

Jacques BOISLEVE

Pour suivre : sur le terrain, inventaires, sondages, mais pas encore la « haute surveillance »...

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Münchenhagen : la piste s'effondrea) L'informateur se rétracte

AFP, Münchenhagen, 12 h. 32, 12 h. 42

- L'INFORMATEUR DU PARQUET DE VERGEN (BASSE-SAXE) DONT LES DECLARATIONS AVAIENT ENTRAINE LA FERMETURE DU DEPOT DE MÜNCHENHAGEN, A NIE SAMEDI A MÜNCHENHAGEN AVOIR JAMAIS PARLE DE DIOXINE.

"QUI PARLE DE DIOXINE? JE N'AI JAMAIS RIEN DIT DE TEL, JE N'AI PARLE QUE DE FUTS", A DECLARE SUR PLACE DEVANT LES JOURNALISTES K. WALTER WITTE, 57 ANS, CONTREMAITRE EMPLOYE SUR LE DEPOT AGREES DE MÜNCHENHAGEN.

IL AVAIT ETE AMENE SUR PLACE PAR LES AUTORITES JUDICIAIRES POUR CONFIRMER QUE LES RECHERCHES EFFECTUEES CORRESPONDAIENT BIEN A SES INDICATIONS. IL AVAIT EN EFFET FAIT PARVENIR UN SCHEMA DE LA FOSSE NUMERO 3 DU DEPOT, DESIGNANT L'ENDROIT OU DES FUTS SUSPECTS AVAIENT ETE ENTERRES.

LE PROCUREUR CHARGE DE L'AFFAIRE, K. WILHELM KUEHNHOLT, A DEMENTI A L'AFP LES AFFIRMATIONS DU TERCIN ET A DECLARE QUE LE CONTREMAITRE AVAIT BIEN PARLE DE "DIOXINE" DANS SA DEPOSITION.

"TOUTEFOIS", A AJOUTE LE PROCUREUR, "JE NE VOIS PLUS DE RAISON SUFFISANTE, SELON MON DOSSIER, POUR POURSUIVRE LES RECHERCHES. UNE DECISION A CE SUJET DOIT MAINTENANT ETRE PRISE PAR LES AUTORITES DE BASSE-SAXE".

b) Arrêt définitif des recherches

AFP, Münchenhagen, 15 h. 13

- DEUX JOURS DE FOUILLES AU DEPOT DE MÜNCHENHAGEN, PRES DE HANOVRE, ONT PERMIS D'EXCLURE LA PRESENCE DE LA DIOXINE DE SEVESO. LES RECHERCHES ONT ETE ARRETEES DEFINITIVEMENT SAMEDI A 11H00 GMT.

DES OPERATIONS DE DETERREMENT DE DECHETS ONT ETE EFFECTUEES TOUTE LA JOURNEE DE VENDREDI ET SAMEDI MATIN AUX ENDROITS DESIGNES PAR UN CONTREMAITRE DES INSTALLATIONS COMME POUVANT RENFERMER LES FUTS DE DIOXINE.

SEULS DES BARILS VIDES ONT ETE DETERRES VENDREDI. SAMEDI MATIN, UN BULLDOZER A CONTINUE A REMUER L'ARGILE SUR 80 M2, DANS LA PARCELLE NUMERO 3 DESIGNEE PAR LE MEME CONTREMAITRE, MAIS N'A EXHUME QUE DES ENBALLAGES METALLIQUES. UNE EQUIPE MUNIE DE DETECTEURS DE METAUX A EXCLU LA PRESENCE DE FUTS ENTERRES RECENTMENT.

LE TEMOIGNAGE DU CONTREMAITRE, K. WALTER WITTE, AVAIT ENTRAINE JEUDI LA FERMETURE DU DEPOT AGREE PAR LES AUTORITES DE BASSE-SAXE. SELON K. WITTE LE DEPOT DES FUTS DE DIOXINE AVAIT ETE EFFECTUE DEBUT MARS.

LE CONTREMAITRE, AGE DE 57 ANS, EST UN ALCOOLIQUE AVERE, A-T-ON APPRIS DE SOURCES SURES. K. WILHELM KUEHNHOLT, PROCUREUR CHARGE DE L'AFFAIRE A ORDONNE LA FIN DES TRAVAUX, ESTIMANT QUE SON TEMOIGNAGE "NE POUVAIT PLUS ETRE RETENU".

LE DIRECTEUR DU DEPOT, K. HANS-OTTO MOEHRING, A POUR SA PART JUGE "PRECIPITEE" L'ACTION DE LA JUSTICE DANS CETTE AFFAIRE.

c) Synthèse finale

AFP, Münchenhagen, 16 H. 21, 16 H. 22, 16 H. 23

- LA PISTE LA PLUS SÉRIEUSE DANS LES RECHERCHES ENTREPRISES DEPUIS UN MOIS EN RFA POUR RETROUVER LA TRACE DE LA DIOXINE DE SEVESO S'EST EFFONDREE SAMEDI.

LES AUTORITÉS DE BASSE SAXE ONT ORDONNÉ LA FIN DES FOUILLES SUR LE DÉPÔT AGRÉÉ DE DÉCHETS INDUSTRIELS DE MÜNCHENHAGEN, À QUARANTE KM DE HANOÛRE, APRÈS DEUX JOURS DE RECHERCHES INFRACTUEUSES.

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS QUE DES INFORMATIONS EN PROVENANCE DE FRANCE AVAIENT LAISSÉ ENTENDRE FIN MARS QUE 41 FûTS RENFERMANT DE LA DIOXINE DE SEVESO POUVAIENT SE TROUVER EN RFA, LES AUTORITÉS OUEST-ALLEMANDES AVAIENT FERMÉ JEUDI UN DÉPÔT SPÉCIALISÉ ET PROCÉDÉ AU DÉTERREMENT DE FûTS DE DÉCHETS INDUSTRIELS.

DES MESURES ONT ÉTÉ PRISES APRÈS QU'UN CONTRE-MAÎTRE DU DÉPÔT DE MÜNCHENHAGEN, M. WALTER WITTE EUT AFFIRMÉ, SCHENA À L'APPUI, QUE DES FûTS DE DIOXINE AVAIENT ÉTÉ ENTERRÉS DÉBUT MARS SUR LA PARCELLE N. 3 DE LA DÉCHARGE.

LA PRÉSENCE DE CONCENTRATION DE MÉTAL AVAIT ÉTÉ CONFIRMÉE VENDREDI À L'AIDE DE DÉTECTEURS MAIS LES FOUILLES EFFECTUÉES VENDREDI ET SAMEDI AUX DEUX ENDROITS INDICUÉS N'ONT CÉPENDANT PAS PERMIS D'ÉNUMÉRER AUTRE CHOSE QUE DES BARILS VIDES ET DES ENBALLAGES MÉTALLIQUES.

- LES AUTORITÉS DE BASSE-SAXE ONT ALORS DÉCLARÉ CLÔSÉS LES RECHERCHES SAMEDI MIDI ET LE TÉMOIGNAGE DU CONTRE-MAÎTRE A ÉTÉ CLASSEÉ IRRECEVABLE PAR LA JUSTICE.

CELUI-CI, QUI SOUFFRE D'ALCOOLISME, SELON DES SOURCES SÛRES, AVAIT ÉTÉ MIS EN CONGÉ DE MALADIE IL Y A QUATRE SEMAINES PAR SON MÉDECIN À QUI IL AVAIT FAIT PART DE SES ACCUSATIONS. C'EST LE MÉDECIN QUI AVAIT COMMUNIQUÉ AUX AUTORITÉS UN DOCUMENT ÉCRIT DU CONTRE-MAÎTRE DANS LEQUEL IL DÉCRIVAIT EN UNE DIZAINE DE LIGNES L'AGRÉÉ DES FûTS SENSÉS CONTENIR DE LA DIOXINE ET LEUR LOCALISATION.

LES AUTORITÉS DE BASSE-SAXE N'ONT PAS LESINÉ SUR LES MOYENS : LA PROTECTION CIVILE A NOTAMMENT FAIT FOUILLER L'ARGILE DU DÉPÔT ET LES EFFECTIFS, UNE DIZAINE D'HOMMES VENDREDI, UNE VINGTAINÉ SAMEDI, ÉTAIENT ÉQUIPÉS DE COMBINAISONS INTÉGRALES "ANTI-ABC" (ATOMIQUE, BACTÉRIOLOGIQUE, CHIMIQUE) ET DE MASQUES RELIÉS À DES BOUTEILLES D'OXYGÈNE. LES POMPIERS AVAIENT DRESSÉ SUR PLACE DEUX TENTES POUR UNE ÉVENTUELLE DÉCONTAMINATION, UN CAMION REANIMATEUR DE LA CROIX ROUGE ET UN POSTE DE COMMANDEMENT RADIO AVAIENT ÉGALEMENT ÉTÉ ACHEMINÉS.

- LA POPULATION DE LA RÉGION ESSENTIELLEMENT AGRICOLE S'ÉTAIT MONTREÉ CURIEUSE ET INQUIÈTE. LES ÉCOLOGISTES, PREMIERS MOBILISÉS, AVAIENT PEINT DES TÊTES DE MORTS SUR DES PANNEAUX. L'UN D'EUX INDICAIT MÊME EN LETTRES NOIRES "SEVESO, 2KM".

DES GROUPES DE JEUNES GENS ET DE PAYSANS DE VILLAGES PROCHES SE SONT SUCCÉDÉS VENDREDI ET SAMEDI À L'ENTRÉE DU DÉPÔT POUR S'INFORMER AUPRÈS DES JOURNALISTES, QUI, DEPUIS LE DÉBUT, AVAIENT TOUTE LIBERTÉ DE CIRCULER SUR LES INSTALLATIONS.

D'AUTRES HABITANTS DE LA RÉGION, CERTAINS INSTALLÉS SUR DES CHAISES PLIANTES OBSERVAIENT DU SOMMET D'UN MONTICULE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX.

LE DÉPÔT DE MÜNCHENHAGEN REGROUPE DERRIÈRE UNE CLÔTURE DE FIL DE FER BARBÉ 2,5 HECTARES D'ARGILE DIVISÉS EN QUATRE PARCELLES.

DEUX FOSSES ATTENDENT ENCORE D'ÊTRE COMBLÉES. ELLE PRÉSENTENT UN TROU D'UNE VINGTAINÉ DE MÈTRES DE PROFONDEUR AU FOND DUQUEL REPOSE UNE FLAQUE D'EAU NOIRE. UNE ODEUR PERSISTANTE DE PRODUITS CHIMIQUES FLÔTE SUR L'ENSEMBLE.

2° Roumazières : rebondissement

1) 1,5 tonnes d'arsenic illégalement entreposée puis enfouie

AFP, Angoulême, 2 h. 28

... - VINGT-ET-UNE TONNES DE DECHETS CONTENANT AU TOTAL UNE TONNE ET DEMIE D'ARSENIC PUR SE TROUVENT DEPUIS ENVIRON UN AN SUR LA DECHARGE DE ROUMAZIERES LOUBERT (CHARENTE) MALGRE L'INTERDICTION DE L'ADMINISTRATION, SELON UNE ENQUETE EXCLUSIVE PUBLIEE SAMEDI PAR LA CHARENTE LIBRE A ANGOULEME.

LES AUTORITES ADMINISTRATIVES ONT REFUSE AU PROPRIETAIRE DE LA DECHARGE L'AUTORISATION D'ENTREPOSER CES DECHETS ET L'ONT MIS EN DEMEURE, PAR TROIS LETTRES, RESTEES SANS EFFET, DE S'EN DEBARASSER, AJOUTE LE JOURNAL. LA REGLEMENTATION DE CETTE DECHARGE INTERDIT LE DEPOT DE DECHETS DE HAUTE TOXICITE.

LES FUTE ONT ETE ENFOUIS DANS LA CLAISE AU MOMENT OU L'AFFAIRE DES DECHETS DE DIOXINE DE SEVESO A ECLATE, POURSUIT LE QUOTIDIEN.

LE DIRECTEUR DE CABINET DU PREFET DE LA CHARENTE, INTERROGE VENDREDI SOIR PAR L'AFP, A DECLARE QUE "LE SERVICE DES MINES AVAIT DEMANDE, SEMBLE-T-IL PAR TROIS FOIS, A L'EXPLOITANT D'ENLEVER UN PRODUIT". "IL S'AGIT DE BOUES QUI CONTIENNENT EFFECTIVEMENT DE L'ARSENIC", A-T-IL AJOUTE.

SELON LE DIRECTEUR DE CABINET, "LES DEUX PREMIERES LETTRES, N'ONT PAS ETE SUIVIES D'EFFET". "CES PRODUITS SONT ENCORE, SEMBLE-T-IL, DANS LA CARRIERE. LE PREFET A DEMANDE VENDREDI TOUTES PRECISIONS AU SERVICE DES MINES SUR CETTE AFFAIRE. IL Y A SUREMENT LA PLUS QU'UNE CARENCE DE LA PART DE L'EXPLOITANT", A-T-IL AJOUTE.

b) Télégramme de l'association de défense à Mme BouchArdeau

AFP, Angoulême, 15 h. 07

L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE ROUMAZIERES, DANS UN TELEGRAMME ADRESSE SAMEDI A MME HUGUETTE BOUCHARDEAU, SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, A DEMANDE QUE SOIENT FAITES "TOUTES LES INVESTIGATIONS PERMETTANT DE CONNAITRE EXACTEMENT TOUT CE QUI SE TROUVE DANS LA DECHARGE" DE LA COMMUNE.

L'ASSOCIATION LOCALE POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT A EGALEMENT DEMANDE UNE REUNION EXTRAORDINAIRE, SAMEDI APRES-MIDI A CONFOLENS, DE LA COMMISSION DESIGNEE DEBUT AVRIL PAR LE CONSEIL GENERAL POUR ENQUETER SUR LE PROBLEME DE LA DECHARGE.

L'ASSOCIATION A RECLAME ENFIN "L'ARRET IMMEDIAT ET DEFINITIF DE LA DECHARGE"; ET "L'EVACUATION DE TOUTS LES PRODUITS TOXIQUES".

SELON LA CHARENTE LIBRE, 21 TONNES DE CARBONATES ARSENIÉS CONTENANT UNE TONNE ET DEMIE D'ARSENIC PUR, SONT ARRIVÉS LE 2 AVRIL 1982 A ROUMAZIERES, EN PROVENANCE D'"UNE IMPORTANTE ENTREPRISE CHIMIQUE DE L'OUEST DE LA FRANCE".

3° L'après-découverte des fûts

a) Le problème technique de la destruction de la dioxine ; l'avis du Dr. Reggiani ; difficile

AFP, Paris, 13 h. 55, 13 h. 56

- IL EST TECHNIQUEMENT POSSIBLE DE DETRUIRE CHIMIQUEMENT LA DIOXINE AU LIEU DE LA STOCKER DANS DES DECHARGES SPECIALISEES, A AFFIRME A L'AFP M. GIUSEPPE REGGIANI, SPECIALISTE DE CE PRODUIT A LA SOCIETE "HOFFMANN LA ROCHE".

CETTE OPERATION, RELATIVEMENT AISEE QUAND LE PRODUIT EST PUR OU EN SOLUTION, SERAIT CEPENDANT EXTREMEMENT DELICATE DANS LE CAS DES 41 FUTS PROVENANT DE L'USINE "ICOMESA" DE SEVESO, A PRECISE M. REGGIANI. CES DERNIERS -DUC LE GROUPE CHIMIQUE SUISSE S'EST DECLARE VENDREDI PRET A REPRENDRE EN CHARGE S'ILS SONT RETROUVES- RENFERMENT EN EFFET LE CONTENU DU REACTEUR CHIMIQUE AYANT EXPLODE, SOIT 150 A 200*G. DE DIOXINE PURE, MELANCEE A PLUS DE 4 TONNES DE SUBSTANCES CHIMIQUES DIVERSES (TRICHLOROBENZENE, SOUDE CAUSTIQUE, ETHYLENE-GLYCOL ET XYLOL).

"ON POURRAIT, AFFIRME-T-IL, INCINERER CES DECHETS, MAIS CETTE OPERATION, SI ELLE EST THEORIQUEMENT POSSIBLE DANS QUELQUES ETABLISSEMENTS SPECIALISES EN EUROPE, PRESENTE DES RISQUES CERTAINS. POUR ETRE DETRUITE, LA DIOXINE DOIT EN EFFET ETRE CHAUFFEE A 1.200 DEGRES, TRES EXACTEMENT PENDANT AU MOINS TROIS SECONDES. IL EST DIFFICILE D'ATTEINDRE UNE TELLE PRECISION SUR UNE GRANDE QUANTITE DE PRODUITS DIFFERENTS ET, EN RAISON DE LA NATURE DU MELANGE CONTENU DANS LES FUTS, LE MOINDRE ECART DE TEMPERATURE RISQUE D'ENTRAINER LA FORMATION DE DIOXINE SUPPLEMENTAIRE.

- C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE LA SOCIETE "HOFFMANN-LA ROCHE" AVAIT PREFERE AU DEPART STOCKER CES DECHETS DANS DES FUTS SCHELLES QUI, ESTIME M. REGGIANI, NE PRESENTENT STRICTEMENT AUCUN DANGER S'ILS SONT CONSERVES DANS DES CONDITIONS CORRECTES.

CEPENDANT, AJOUTE-T-IL, "SI L'ETAT NOUS DEMANDAIT DE DETRUIRE LA DIOXINE, NOUS LE FERIONS, MAIS IL FAUDRAIT TROUVER UN LABORATOIRE POUR LE FAIRE".

UNE SOLUTION PLUS SURE QUE L'INCINERATION DIRECTE DES DECHETS EXISTE. ELLE CONSISTE, EXPLIQUE M. REGGIANI, A COMMENCER PAR EXTRAIRE LA DIOXINE DES PRODUITS CONTENUS DANS LES FUTS. UNE OPERATION DELICATE QUI NECESSITERAIT L'AVAIL DES AUTORITES CONCERNES, MAIS PEUT ETRE MENEES SANS PROBLEME A CONDITION QUE TOUTES LES MESURES DE SECURITE SOIENT PRISES POUR LES TECHNICIENS CHARGES DE LA MANIPULATION.

LA DIOXINE PEUT ENSUITE ETRE INCINEREE, OU TRAITEE, SELON UNE NOUVELLE METHODE MISE AU POINT PAR LES AMERICAINS: UNE EXPOSITION AUX RAYONS ULTRA-VIOLETS EN PRESENCE D'HYDROGENE QUI LA TRANSFORME EN UN PRODUIT NON TOXIQUE.

ANCIEN DIRECTEUR DE LA RECHERCHE POUR "HOFFMANN-LA ROCHE" A SALE, M. REGGIANI, QUI EST MEDECIN, A ETE CHARGE PAR CE GROUPE D'ETUDIER LES DOMMAGES SANITAIRES CAUSES AUX PERSONNES CONTAMINEES A SEVESO.

b) Politique en matière de déchets ; déclaration de Mme Bouchardeau

AFP, Paris, 13 h. 01

"JE COMpte BIEN NE PAS ME DEBARASSER DU DOSSIER, COMME APRES UNE ENQUETE POLICIERE, LE JOUR OU LES FUTS SERONT RETROUVES, CAR CET EXEMPLE POSE DANS TOUTE SON AMPLEUR LE PROBLEME ECOLOGIQUE DES DECHETS INDUSTRIELS".

4° L'Italie dans la crise

- a) Mise en acuse de l'Italie par des experts du groupe "Environnement de l'OCDE ; proposition du sénateur Noè : reprendre les fûts

AFP, Paris, 14 h. 13

- L'ITALIE A ETE SUR LA BELLETTE PENDANT DEUX JOURS A PROPOS DES DECHETS DE SEVESO LORS D'UNE REUNION NON PUBLIQUE A PARIS, EN FIN DE SEMAINE, DES EXPERTS DU GROUPE "ENVIRONNEMENT" DE L'OCDE.

LE SENATEUR ITALIEN, LUIGI NOE, RESPONSABLE DU BUREAU SPECIAL CHARGE DE REGLER LE CONTENTIEUX DE LA CATASTROPHE DE SEVESO, QUI PARTICIPAIT AUX DEBATS, A, SELON DES SOURCES SURES, FAIT FIGURE D'ACCUSE FACE AUX REPRESENTANTS DES AUTRES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION. LE SENATEUR NOE AURAIT MEME PROPOSE, MAIS SANS S'ENGAGER FORMELLEMENT, DE REPENDRE LES DECHETS AU CAS OU CEUX-CI SERAIENT RETROUVES.

LES MEMBRES DE L'OCDE, QUI NE POUVAIENT ACCUSER L'ITALIE D'EXPORTATION "ILLEGALE" DES FUTS DE DIOXINE, ONT SURTOUT REPROCHE AU SENATEUR NOE "LES RESPONSABILITES POLITIQUES" ITALIENNES DANS CETTE AFFAIRE, ET, POUR LE MOINS, LEUR "MANQUE D'ELEGANCE" EN N'ALERTANT PAS LES RESPONSABLES FRANCAIS DE L'ARRIVEE DE LA DIOXINE SUR LEUR TERRITOIRE.

A CETTE OCCASION, L'OCDE A RETENU PLUSIEURS PRINCIPES AFIN DE MIEUX REGLEMENTER ET MIEUX CONTROLER A L'AVENIR LA GESTION DES DECHETS TOXIQUES. LES PAYS EXPORTATEURS ET IMPORTATEURS DES DECHETS, COMME LES PAYS SIMPLEMENT TRANSITAIRES, DEVRAIENT OBLIGATOIREMENT TOUT CONNAITRE DE CETTE MARCHANDISE SPECIALE, LE PAYS IMPORTATEUR AYANT MEME LA FACULTE DE LA RETOURNER A L'EXPEDITEUR SI ELLE N'EST PAS CONFORME A CE QUI AVAIT ETE ANNONCE. L'OCDE SOUHAITE EGALEMENT UNE MEILLEURE COOPERATION ENTRE ETATS POUR DEVELOPPER LES METHODES APPROPRIEES D'ELIMINATION OU DE STOCKAGE, ET POUR HARMONISER LES LEGISLATIONS AINSI QUE LES CONTROLES.

- b) A Rome, le ministre de la Santé demande des preuves au sénateur Noè

AFP, Rome, 16 h. 25

- UN MINISTRE ITALIEN A INVITE SAMEDI LE SENATEUR ~~LUIGI~~ NOE, RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION LOMBARDE POUR LE SITE DE SEVESO, A FOURNIR DES PREUVES TANGIBLES DE SES RECENTES DECLARATIONS.

M. RENATO ALTISSIMO (SANTÉ) A DEMANDE AU SENATEUR NOE DE FOURNIR:

1 - LA QUANTITE EXACTE ET LE DEGRE DE CONCENTRATION DE LA DIOXINE DANS LES 22 QUINTAUX DE DECHETS EVACUES EN SEPTEMBRE DERNIER DE SEVESO.

2 - LES NORMES TECHNIQUES PRISES POUR RENDRE ETANCHES LES 41 FUTS QUI ONT SERVI AU TRANSPORT DES DECHETS.

3 - UNE PREUVE FORMELLE DE SA RECENTE DECLARATION SELON LAQUELLE UN PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SERAIT DIPOSE A INCINERER LES DECHETS S'ILS ETAIENT RETROUVES.

SELON M. NOE, CE MEME PAYS AURAIT ACCEPTE DE BRULER LES DECHETS ENCORE PRESENTS DANS LE REACTEUR ACCIDENTE DE L'USINE ICHESA DE SEVESO.

VENDREDI, LE MINISTRE ITALIEN DE LA PROTECTION CIVILE, M. LORIS FORTUNA, AVAIT ENTREPREIS D'ENQUETER SUR LE "MYSTERE" DE SEVESO. LA "DECLARATION DE RESPONSABILITE, DATED DE NOVEMBRE 1984, A LAQUELLE IL AVAIT FAIT ALLUSION AVAIT ETE EMISE PAR LA FIRME OUEST-ALLEMANDE BADISCHE RUECKSTANDWERKSTATTUNGS, DU LAND DE HESSE, SELON LE QUOTIDIEN "IL MANIFESTO" (EXTRÊME-GAUCHE).

5° La piste Neckarsteinach (Bade-Württemberg)

ACP, Saint-Quentin, 15 h. 04

Le fait que les 41 fûts contenant les déchets de dioxine recherchés dans toute l'Europe puissent être enterrés dans une décharge du Bade-Württemberg, exactement à Neckarsteinach figurait depuis plusieurs jours dans le dossier du juge d'instruction saint-quentinois chargé de l'affaire, indique-t-on à Saint-Quentin. Il s'agit d'une note datée du 20 novembre 1981 indiquant la marche à suivre pour entreposer des déchets de dioxine dans ladite décharge appartenant à la société Badische Ruckstands Beseitigungs Grubi et d'une lettre en date du 4 novembre 1982 (postérieure donc à l'entreposage des fûts à St. Quentin), adressée au directeur de la Spelidec, M. Bernard Paringaux, faisant également allusion à cette possibilité.

Au terme du contrat signé avec Mannesmann Italiana, M. Bernard Paringaux, aurait dû acheminer le dangereux chargement vers Neckarsteinach, mais rien n'indique pour le moment qu'il y soit arrivé. Il n'est pas impossible en effet que M. Paringaux se soit servi de l'attestation de la Badische Ruckstands pour emporter le marché, puis qu'il ait envoyé les 41 fûts vers une autre décharge agréée, ou non en Allemagne ou en France

Dimanche 24 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Nouvelle piste dans Var-Matin : l'immersion en Méditerranée. Suffisamment de points obscurs permettent aux Amis de la Terre de s'inquiéter d'une telle hypothèse. Le Nouveau Journal rapporte, pour sa part, une affaire de déchets toxiques qui touche la Californie.

Quant aux dépêches, la journée dominicale est surtout marquée par des récapitulatifs généraux sur la fièvre qui s'est emparée de la RFA et dont Münchenhagen a été le dernier accès. Mais déjà d'autres pistes émergent. Sur la "dioxinite" qui s'installe de façon générale. Sur les protagonistes de l'affaire. Comme on l'a déjà souligné, ces dossiers récapitulatifs sont autant de plateformes qui permettent de consolider la dynamique-média. A défaut, l'affaire éclaterait en une multitude de faits divers insaisissables pour le lecteur. Le dossier donne à ce "nuage de points" un minimum de cohésion générale sans laquelle l'affaire perdrait son caractère explosif. Ainsi l'ensemble peut-il garder une "masse critique".

Par ailleurs, la journée apporte quelques informations :

- D'après Hoffmann-La Roche, les 42 fûts ne présenteraient aucun danger. (A noter : les "42 fûts". Il y a donc un 42e fût, comme il avait été mentionné précédemment, mais cela avait sans doute été oublié. Où est donc ce fût qui n'est parti dans le lot des 41 ? Encore un tout petit écart qui peut obliger à de grands-écarts particulièrement éprouvants.)
- Une prise de position contre le mouvement de boycott (un mouvement mondial de médecins).
- La décision du préfet de Charente de faire évacuer les fûts contenant de l'arsenic.
- Un exemple de politique draconienne en matière de déchets apporté par la Cour Suprême des Etats-Unis : une autorisation de développement industriel peut être refusée s'il n'y a pas de capacité pour traiter les déchets liés à ce développement.